

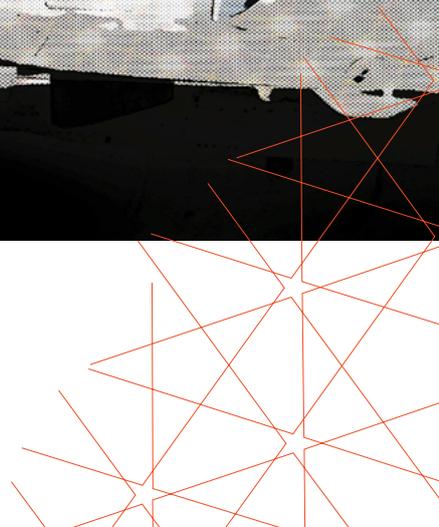
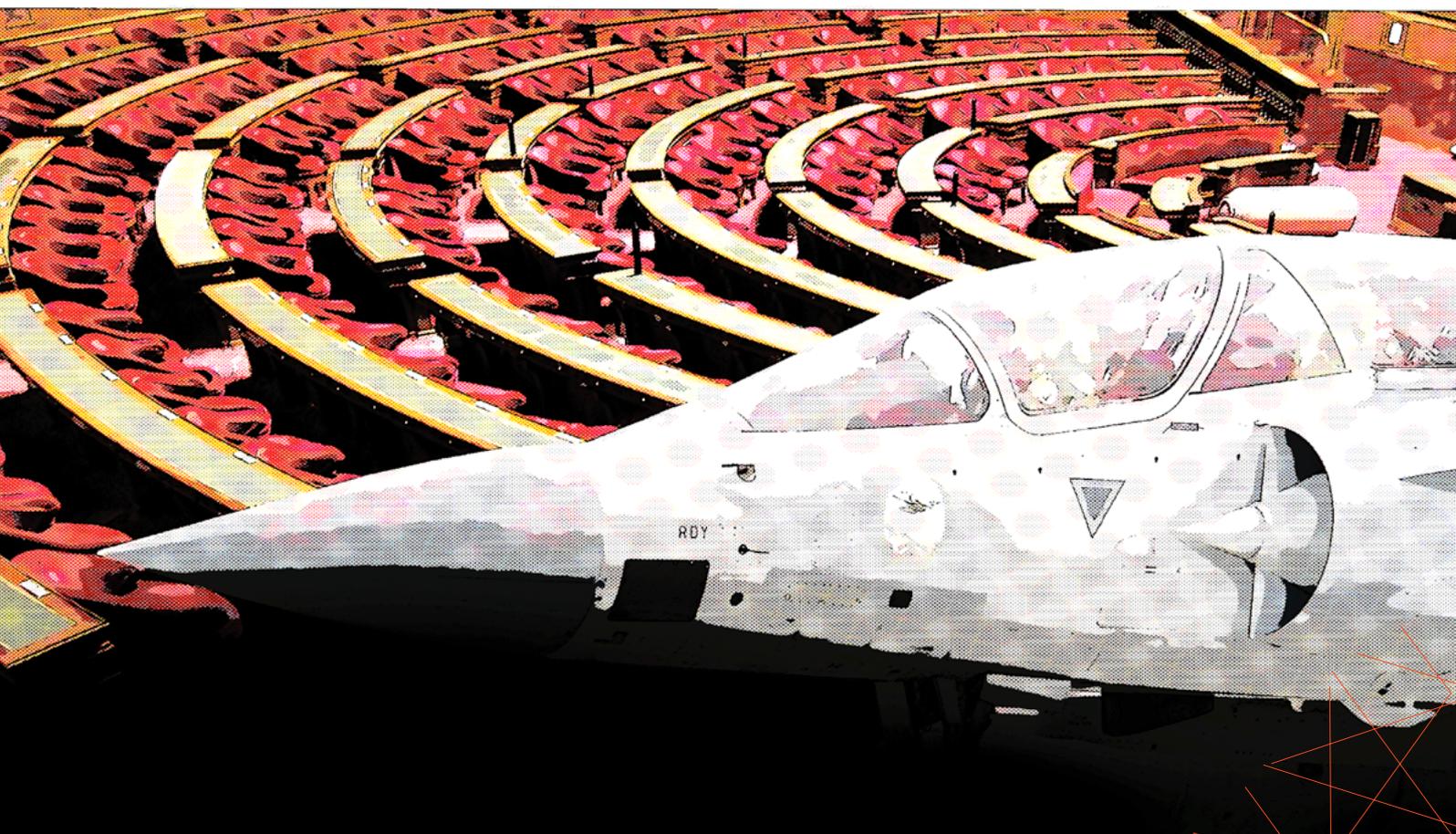


Observatoire des armements

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
BUREAU DE BRUXELLES

LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DES EXPORTATIONS D'ARMES

LE CONTRE-RAPPORT DE
L'OBSERVATOIRE DES ARMEMENTS



ROSA-LUXEMBURG-STIFTUNG

La Rosa-Luxemburg-Stiftung est une organisation de gauche à but non lucratif proche du parti allemand «Die Linke» (Parti de gauche) et dont le champ d'action est international. Créée en 1990, la fondation consacre son travail à l'analyse des évolutions et des processus sociaux et politiques à l'oeuvre dans le monde entier. Notre travail s'inscrit dans le contexte de la crise multiple et croissante du système politique et économique actuel. En coopération avec d'autres organisations progressistes de par le monde, notre action porte sur la participation démocratique et sociale, le renforcement des capacités des groupes défavorisés, et les alternatives pour le développement économique et social. Nos activités internationales ont pour but de favoriser l'éducation citoyenne à l'aide d'analyses universitaires, de programmes publics et de projets menés en collaboration avec nos institutions partenaires. Notre action a pour but de contribuer à un système mondial plus juste fondé sur la solidarité internationale.

www.rosalux.eu

L'OBSERVATOIRE DES ARMEMENTS

L'Observatoire des armements est un centre d'expertise indépendant fondé en 1984. Né de la société civile, il a pour objectif d'étayer les travaux de la société civile sur les questions de défense et de sécurité en faveur du désarmement. Sa volonté est de favoriser une politique de transparence et de contrôle démocratique sur les activités militaires de la France et de l'Europe. L'Observatoire intervient sur deux axes prioritaires: le contrôle des transferts et de l'industrie d'armement et de sécurité; les armes nucléaires et leurs conséquences. Il publie des études et la lettre d'information Damoclès et participe à des actions de plaidoyer auprès des responsables politiques. L'Observatoire des armements est un interlocuteur incontournable et un centre de ressources pour les médias, les organisations de la société civile, les chercheurs, tant français qu'étrangers.

obsarm.org

INTRODUCTION

«Tous les autres pays sont en train d'en débattre, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et les États-Unis le font, pourquoi pas nous?» s'interroge-t-il. Le sujet serait-il tabou? «Dans la Constitution, il est écrit que le Parlement a pour mission de contrôler les actions de l'État, or sur cette question, force est de constater que le Parlement ne joue pas son rôle.» expliquait le député Sébastien Nadot¹, après avoir déployé une banderole à l'Assemblée nationale en 2019: «la France tue au Yémen.» Une ultime tentative pour le député (alors membre de La République en marche, maintenant non-inscrit) d'attirer l'attention sur les conséquences de nos ventes d'armes pour les Yéménites, en proie à une guerre depuis cinq ans. En demande de transparence sur le sujet, le député s'était vu renvoyer une série de fins de non-recevoir de la part du gouvernement. Il en était même venu à déposer une demande de commission d'enquête ralliant une vingtaine d'autres députés de la majorité².

L'initiative sera bloquée par le gouvernement mais la mobilisation des citoyens, activistes, ONG etc., sur les ventes d'armes débouchera en 2018 sur la création d'une mission d'information sur le contrôle parlementaire dont les rapporteurs sont Jacques Maire (La République en marche) et Michèle Tabarot (Les Républicains). Le rapport a été présenté devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale le 18 novembre 2020³.

Les demandes de renforcement du contrôle des transferts d'armes ne sont pas nouvelles: elles ont été exprimées par les centres d'expertises indépendant et les associations (Observatoire des armements, Agir Ici, Amnesty International) dès la première guerre du Golfe en 1991, puis ont été rééditées après l'Angolagate et le Rwanda (1994). En 2000, une mission d'information conduite par les députés Sandrier, Veyret et Martin était chargée d'y répondre. Elle remarquait déjà: «Ce qu'on connaît le mieux du système français de contrôle des exportations d'armement, c'est son opacité. L'ensemble du système apparaît en effet comme une sorte de boîte noire, un monde d'initiés appliquant des règles inconnues de façon incontrôlable. Pire encore, cette situation amène certains à considérer qu'en réalité les exportations d'armement en France ne sont régies par aucune règle⁴.» Plusieurs recommandations étaient alors formulées pour renforcer le contrôle et la transparence, adoptées par la Commission de la défense de l'Assemblée nationale.

1 Lucas Serdic, «Pourquoi Sébastien Nadot, député de Haute-Garonne, a-t-il brandi une banderole à l'Assemblée Nationale?», Ladepeche.fr, 20 février 2019, www.ladepeche.fr/2019/02/20/pourquoi-sebastien-nadot-depute-de-haute-garonne-a-t-il-brandi-une-banderole-a-lassemblee-nationale,8026749.php (10.03.2021).

2 Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le respect des engagements internationaux de la France au regard des autorisations d'exportations d'armes, munitions, formations, services et assistance accordées ces trois dernières années aux belligérants du conflit au Yémen, Assemblée nationale, 6 avril 2018, www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b0856_proposition-resolution (10.03.2021).

3 Jacques Maire et Michèle Tabarot, «Rapport au Parlement sur les exportations d'armement», Assemblée nationale, 18 novembre 2020, www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/l15b3581_rapport-information (10.03.2021).

4 Rapport d'information n° 2334 des députés Jean-Claude Sandrier, Christian Martin et Alain Veyret au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées, «Le contrôle des exportations d'armement», le 25 avril 2000, p. 17. Disponible sur www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i2334.asp (10.03.2021).

Vingt ans après, la situation ne s'est pas améliorée. Pire, à partir de 2008, nous avons pu constater une nette dégradation dans l'information fournie aux parlementaires, aux médias et aux citoyens. Le rapport annuel sur les exportations d'armement de la France, publié par le ministère de la défense en direction des parlementaires, a subi une cure d'amaigrissement privilégiant la promotion des exportations sur la transparence. En ne faisant pas figurer les types de matériel concernés par les ventes d'armes, il ne permet ni aux parlementaires, ni aux chercheurs, ni à la société civile d'exercer un contrôle efficient.

Le système relève toujours exclusivement du pouvoir discrétionnaire de l'exécutif. L'organisme en charge du contrôle des exportations – la Cieemg (Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre), administrée par le SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale – est sous la tutelle du Premier ministre.

Peut-on raisonnablement attendre du ministère de la Défense qu'il exerce dans le même temps la promotion des exportations d'armement et le contrôle efficace de celles-ci? Un rouage essentiel manque au dispositif actuel.

C'est au Parlement d'être ce tiers et d'exercer son rôle de contrôle de l'activité du gouvernement (art. 24 de la Constitution de 1958). Il ne s'agit pas que les députés se suppléent aux membres de la Cieemg (Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre), mais de mettre en place un mécanisme pérenne et réaliste qui permette l'ouverture d'un véritable débat démocratique sur les transferts d'armes les plus problématiques. «*Dans notre pays, l'exécutif est juge et partie de la qualité du processus d'examen des demandes de licences, notamment quant à l'examen rigoureux du respect du droit humanitaire international. Cette situation n'est pas à la hauteur d'une démocratie mature organisant un contrôle de l'action publique.*» notent Jacques Maire et Michèle Tabarot dans leur rapport.

Le Parlement doit d'autant plus prendre ses responsabilités que les différents gouvernements bloquent, depuis près de quinze ans, plusieurs projets – comme, par exemple, ceux sur le contrôle des intermédiaires ou sur la violation des embargos – qui viendraient conforter le contrôle des transferts d'armes et mettre la législation française en conformité avec les demandes de l'Union européenne et de l'ONU.

Les députés Jacques Maire et Michèle Tabarot ont publié leur rapport sur le contrôle des exportations d'armement le 18 novembre, nous proposons ici un contre-rapport comportant notre propre analyse de la situation ainsi que nos recommandations spécifiques. Ce contre-rapport se fonde en grande partie, comme l'analyse des rapporteurs, sur les expériences étrangères. La France accuse un retard important par rapport à ses partenaires européens. Ces deux dernières années, les Pays-Bas, la Suède, l'Allemagne, le Royaume-Uni ont suspendu leurs ventes d'armes à l'Arabie saoudite utilisées dans le cadre de la guerre au Yémen..., pas la France.

Pour comprendre les raisons de ce décalage nous avons choisi d'étudier dans une première systèmes de contrôle de parlementaire de trois pays européens: Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni. L'Allemagne et le Royaume-Uni présentent intérêt d'être des exportateurs d'armes de taille comparable à la France. Nous souhaitons décrire le fonctionnement institutionnel mais surtout prendre le temps d'appréhender la place des ventes d'armes dans

le débat citoyen et politique, d'où l'intérêt de choisir des pays de taille similaire. Les Pays-Bas, quant à eux, sont fréquemment présentés comme des « modèles » dans le domaine, il nous appartenait de le vérifier.

Ensuite, les dispositifs mis en place permettent-ils réellement à la démocratie de fonctionner? Ou dans le sens inverse, les députés se mobilisent-ils suffisamment pour faire vivre ce contrôle? Le contrôle parlementaire (et la vie politique et sociale qui l'entoure) a-t-il un impact réel sur les décisions d'exportation futures? Des contrats d'armement ont-ils été suspendus? Il nous a semblé important de rechercher les bénéfices et limites des modèles mis en place.

Dans une deuxième partie, nous nous livrerons notre examen critique du rapport des députés Maire et Tabarot et conclurons ce contre-rapport par nos recommandations spécifiques dans le domaine.





LE CONTRÔLE PAR- LEMENTAIRE DES EX- PORTATIONS D'ARMES AUX PAYS-BAS, EN ALLEMAGNE ET AU ROYAUME-UNI

LA FRANCE, MAUVAIS ÉLÈVE DES PAYS-BAS

Sur le site du Parlement hollandais, figure un historique de toutes les demandes d'exportations d'armes qui ont été refusées par le gouvernement⁵. Est-ce vraiment une surprise? On découvre que la France est le pays de l'Union européenne qui a été le plus épinglé par Amsterdam. En 2010, la société française Photonis, spécialiste de la vision de nuit, a essuyé un refus pour un composant destiné à du matériel prévu pour le Pakistan. L'attentat de Karachi (2002) n'a pas non plus dissuadé Thales de traiter avec la marine pakistanaise pour la vente d'un sonar en 2017⁶. Là encore, refus d'Amsterdam de livrer un composant à Paris...

Rebelote en 2018. Les autorités ont freiné le transfert de «pièces de rechange pour un appareil de vision nocturne» à Atermes, une entreprise basée aux Yvelines, dont la Chine était le destinataire final. Pékin est pourtant placé sous embargo international depuis le massacre de la place Tiananmen en 1989...

L'implication française aux côtés des Émirats arabes unis ne fait pas exception. En 2016, une licence sur des composants destinés à Thales pour un sonar maritime a été bloquée, de même que la vente de pièces dédiées à des munitions de 30mm fabriquées conjointement par la société bulgare Arcus company et française Sipr Defense-Eurolinks.

Arcus traîne pourtant une réputation on ne peut plus sulfureuse. Les munitions qu'elle fabrique ont été retrouvées aux mains des rebelles syriens⁷ ou du groupe armé somalien Al-Shabaab⁸. Des conflits dans lesquels interviennent les Émirats arabes unis et... Paris.

Ces données donnent un autre visage de notre pays qui cherche à dissimuler tout rapport avec la Chine, le Pakistan..., l'ironie étant de trouver des informations dignes de ce nom sur les exportations françaises non dans le rapport annuel français mais sur le site du... Parlement hollandais.

5 Rapports sur les biens à double usage et les biens militaires, site du Parlement hollandais, www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/exportcontrole-strategische-goederen/rapportages-dual-use-en-militaire-goedere (10.03.2021).

6 Sipri, «national reports, Netherlands, 2017», www.sipri.org/databases/national-report (10.03.2021).

7 Mariya Cheresheva, «Bulgaria Probes Arms Company Linked to Syria», 29 décembre 2016, BalkanInsight.com, <https://balkaninsight.com/2016/12/29/bulgarian-arms-producer-investigated-for-arms-found-in-aleppo-12-29-2016> (10.03.2021).

8 Rapport sur la Somalie et Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, Conseil de sécurité de l'ONU, 2018, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2018/1002> (10.03.2021).

PAYS-BAS: UNE CULTURE DU DÉBAT ET DE LA TRANSPARENCE, CREUSET DU PROGRÈS SOCIAL

Ces dernières années, les revendications de la société civile gagnent du terrain aux Pays-Bas: extension du rôle du Parlement, suspension de contrats vers l'Indonésie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Turquie, etc. Si ces décisions se mesurent sur le long terme, on peut d'ores et déjà en identifier les causes: une mobilisation de la société civile et une culture du débat et du compromis qui ouvre un espace de négociation avec l'exécutif.

Les Pays-Bas font partie des pays les plus transparents en Europe sur les transferts d'armement. Ils ont pourtant démarré au même niveau que la France avec presque rien. À la fin des années 1990, la transparence a été encouragée par l'obligation posée par l'Union européenne aux États-membres de publier leurs données sur les ventes d'armes. L'association Stop Wapenhandel et la station de radio VPRO ont de leur côté multiplié les requêtes au nom du droit à l'information pour obtenir les détails des contrats d'armement, ce qui a poussé le gouvernement à avancer.

Dès 2004, ce dernier s'est décidé à mettre en ligne sur un site internet⁹ des relevés mensuels contenant toutes les informations nécessaires: type d'armement, destinataire final, utilisateur final, types de licences¹⁰... Parallèlement, l'habitude a été prise de publier un rapport annuel du même type que celui français. Perfectible car se cantonnant à la liste de matériel de l'UE, il n'en regroupe pas moins des informations additionnelles intéressantes, comme le détail des notifications de refus (depuis 2016) ou les réponses du gouvernement aux questions des parlementaires.

D'autres documents en ligne fournissent de précieuses informations, comme le rapport mensuel sur les exportations de biens à double usage, celui sur le transit des biens militaires et un historique des notifications de refus.

Le rapport mensuel sur les biens à double usage est important dans la mesure où les Pays-Bas produisent beaucoup de pièces et de composants qui sont ensuite assemblés dans d'autres pays. Cela permet de connaître le volume de ce matériel transféré par exemple vers l'Arabie saoudite: 136 millions d'euros en 2017¹¹. Ce montant comprend des équipements de surveillance et des technologies pour l'industrie gazière. La question du transit est centrale car une quantité notable de marchandises militaires amenées depuis la République Tchèque et l'Italie passe par le port de Rotterdam¹².

9 « Rapports sur les biens à double usage et les biens militaires » gouvernement néerlandais, www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/exportcontrole-strategische-goederen/rapportages-dual-use-en-militaire-goederen (10.03.2021).

10 « Long road to arms exports transparency, the Dutch case », Stop Wapenhandel, 2016, www.stopwapenhandel.org/node/1939 (10.03.2021).

11 Charlotte Waaijers, « Nederlandse export naar Saudi-Arabië grijs gebied », Nos.nl, 30 octobre 2018, <https://nos.nl/artikel/2257064-nederlandse-export-naar-saudi-arabië-grijs-gebied.html> (10.03.2021).

12 « Analyse de la politique néerlandaise d'exportation d'armes », Stop Wapenhandel, 28 septembre 2020, www.stopwapenhandel.org/sites/stopwapenhandel.org/files/analyse%202019.pdf (10.03.2021).

Des ventes d'armes échappent cependant à cette transparence. C'est le cas des activités de Damen, groupe naval qui vend des patrouilleurs dédiés à la surveillance des intérêts énergétiques au Nigeria, à l'Afrique du Sud, au Vietnam et en Tunisie... «*Dans plusieurs cas, ces appareils sont considérés comme des biens civils et ne figurent pas dans la base de données fournie au Parlement et aux citoyens*» précise Frank Slijper, responsable du programme sur le commerce des armes au sein de l'ONG Pax Netherlands. Des questions se posent aussi en France (patrouilleurs CMN vendus au Mozambique¹³, OCEA au Nigeria¹⁴ ou Piriou au Sénégal¹⁵...) qui pointent le décalage croissant entre la réglementation et les évolutions du marché de l'armement/les pratiques des industriels...

LE PRINTEMPS ARABE, CATALYSEUR D'UN CHANGEMENT

Aux Pays-Bas, le dialogue avec l'exécutif est globalement de qualité. Les interventions des parlementaires se focalisent plus sur le contrôle des exportations d'armes que les bénéfices économiques des exportations. La sécurité humaine et le respect du droit international sont au cœur des discussions.

Au début des années 2010, le Printemps arabe a été le catalyseur d'un changement. La société civile a pointé l'utilisation de blindés «de seconde main» vendus par Amsterdam dans la répression des manifestants au Bahreïn et en Égypte (*voir encadré*). Une polémique s'en est suivie... Le pays s'en est sorti par le haut en renforçant le contrôle parlementaire grâce à une réforme: l'accélération des notifications des décisions. Le Parlement est alors informé sous deux semaines des nouvelles licences de plus deux millions d'euros qui sont accordées par le gouvernement, hors-Otan et UE. Cette limite nécessaire pour enclencher le contrôle parlementaire constitue maintenant «*un écueil dans la mesure où les Pays-Bas exportent 80% de composants*» selon Frank Slijper, dont une grande partie produite par la filiale de la société française Thales installée aux Pays-Bas. Pax Netherlands milite donc pour réorienter le contrôle parlementaire sur les transferts vers les destinations sensibles, plutôt que selon leur montant.

Tous les ans, les parlementaires soumettent une série de remarques au gouvernement lors de la présentation du rapport annuel; ils accèdent aussi à des informations classifiées via des réunions à huis-clos. En réponse, le gouvernement peut dévoiler des éléments des contrats lors du débat annuel ou dans les échanges écrits. Par exemple, en réponse à une question à propos de la vente aux Émirats arabes unis d'une technologie de drone pendant le conflit au Yémen, le gouvernement précise qu'il s'agit d'une pièce composite. Il peut enfin communiquer

13 Layla, «Mozambique, enquête sur les opérations franco-émiraties au Cabo Delgado», Les arcanes de la géostratégie, 5 août 2020, <https://laylamind.home.blog/2020/08/05/mozambique-enquete-sur-les-operations-franco-emiraties> (10.03.2021).

14 «Des patrouilleurs du fabricant vendéen Ocea ont été vendus récemment au Nigeria. Ils peuvent être destinés à des forces d'intervention multiple», @obsarm, 8 juin 2019, <https://twitter.com/obsarm/status/113729340525875609> (10.03.2021).

15 Guy Martin, «Piriou begins construction of first Senegalese patrol vessel», DefenceWeb, 23 octobre 2020, www.defenceweb.co.za/featured/piriou-begins-construction-of-first-senegalese-patrol-vessel (10.03.2021).

des renseignements provenant de ses alliés sur l'utilisation des armements vendus, comme les F16 jordaniens et l'éventualité de leur engagement au Yémen.

LE RENVERSEMENT DE LA CHARGE DE LA PREUVE

Contrairement aux autorités françaises, pour qui cela reste un texte vaguement théorique, le respect des huit critères de la Position commune (UE) sert officiellement de base à la politique de contrôle. Dans les situations ambiguës ou jugées à risque, c'est le gouvernement qui doit pouvoir justifier les transactions. C'est notamment le cas lorsque le parlement l'interpelle ou lorsqu'il délivre une licence pour un pays vers lequel ses partenaires européens ont déjà émis des refus. Il doit en outre démontrer que les licences accordées ne rentrent pas en contradiction avec des refus antécédents. Par rapport à la France, la charge de la preuve est inversée. Dans notre pays, le gouvernement se borne à se justifier en assurant – avec une réponse préformatée par l'administration – qu'il respecte le droit international.

Les Pays-Bas pratiquent une politique du cas-par-cas pour l'octroi de licence, c'est-à-dire que pour un même pays l'octroi ou le refus d'octroi d'une licence dépendra du matériel concerné. Ce travail analytique se reflète dans les réponses aux parlementaires. Le gouvernement apporte des éléments de contextualisation de sa politique et se justifie quand on lui demande ses choix politiques. Par exemple, il va expliquer de quelle façon le respect des critères de la Position commune (situation intérieure du pays, stabilité régionale, risque de détournement, etc.) a été évalué dans le cadre de la vente de véhicules militaires aux Philippines¹⁶. Un traitement qui s'applique aux pays hors-Otan ou UE et qui épargne les autres... Ainsi, les montants considérables d'armement exportés vers les États-Unis ou la France ne font l'objet que de peu de débats malgré les accusations fréquentes portées au Parlement contre la politique d'exportation d'armes débridée de Paris.

Rappelons qu'en France, c'est généralement aux parlementaires et à la société civile d'apporter les preuves matérielles que la France contrevient à ses engagements internationaux.

Les membres du Parlement peuvent voter des motions contre une décision du gouvernement mais ceux-ci ne sont pas à caractère obligatoire. Cela pousse cependant le gouvernement à justifier sa politique en répondant à la motion. Ce dernier peut aussi faire l'objet de mauvaise foi dans le but de conserver ses marges de manœuvre: le gouvernement utilise des arguments spécieux pour continuer à livrer du matériel militaire, comme la lutte contre le terrorisme ou les (maigres) avancées de tel régime en matière de respect des droits de l'homme. Par exemple, le gouvernement peut affirmer que les navires militaires émiratis situés dans le Golfe d'Aden protègent les trafics de marchandise et n'ont rien à voir avec la guerre au Yémen¹⁷.

16 « Politique d'exportation d'armes », Document parlementaire, 7 novembre 2016, <https://zoek.officielebekendmakingen.nl/kst-22054-279.html> (10.03.2021).

17 Ibid.

DES SUCCÈS REMPORTÉS PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'une des spécificités d'une démocratie qui fonctionne est d'avoir un Parlement qui écoute sa population, joue son rôle d'alerte et se retrouve en opposition avec le gouvernement. C'est arrivé aux Pays-Bas sur les ventes d'armes.

En 2011, certaines motions comme la suspension des ventes d'armes à l'Arabie saoudite et à l'Égypte ont obtenu une majorité de voix mais n'ont pas été suivies.

Mais quelques années plus tard, une motion sur les ventes d'armes et la guerre au Yémen entraînera une suspension effective des transferts à l'Arabie saoudite (et destinés à la guerre au Yémen) qui s'est étendue en 2018 à l'Égypte et aux Émirats arabes unis¹⁸. «*La "présomption de refus" des exportations vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis constitue un succès majeur. Malheureusement, la présence de l'Égypte dans cette liste a été abandonnée en 2019, peu de temps avant que [la filiale néerlandaise de la société française] Thales ne remporte d'importantes licences d'exportation à destination du Caire*» commente Wendela de Vries, animatrice de Stop Wapenhandel, une organisation engagée pour le désarmement aux Pays-Bas. Dans l'historique des notifications de refus, nous comptons une quarantaine de licences vers les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, un peu moins d'une dizaine pour la Turquie...¹⁹

L'association a documenté l'utilisation de blindés vendus par les Pays-Bas au Bahreïn, générant le débat sur l'utilisation des surplus d'équipements militaires²⁰. Un débat qui a rejailli en 2012 lors de la vente du «surplus de chars Léopard» à l'Indonésie, menant le gouvernement néerlandais à abandonner ce projet (*cf. encadré*). Les F-16 d'occasion, livrés à la Jordanie en 2017, ont suscité une controverse identique dans le contexte de la guerre au Yémen. Sous la pression de la société civile, le gouvernement néerlandais a annoncé l'inclusion d'une clause secrète dans le contrat de vente pour empêcher la monarchie jordanienne d'utiliser ces avions dans ce conflit.

Enfin, après l'invasion militaire du nord de la Syrie en octobre 2019, les Pays-Bas ont suspendu leurs transferts d'armement vers la Turquie, cédant ainsi à une revendication de longue date de la société civile²¹.

18 «Holland extends arms export freeze to include UAE, Egypt», Middle East Monitor, 30 novembre 2018, www.middleeastmonitor.com/20181130-holland-extends-arms-export-freeze-to-include-uae-egypt (10.03.2021).

19 «Aperçu historique des demandes rejetées de biens militaires», Parlement des Pays-Bas, www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/exportcontrole-strategische-goederen/documenten/rapporten/2019/03/04/historisch-overzicht-afgewezen-aanvragen-voor-militaire-goederen (10.03.2021).

20 «Dutch armoured vehicles in Bahrain», Stop Wapenhandel, 18 février 2011, <https://stopwapenhandel.org/node/1089> (10.03.2021).

21 «Analyse de la politique néerlandaise d'exportation d'armes», Stop Wapenhandel, op. cit.

UN MOUVEMENT PACIFISTE INFLUENT

Comment expliquer ces avancées? En Hollande, il existe une forte majorité politique en faveur de la transparence et du contrôle parlementaire des ventes d'armes qui traverse tous les partis: du parti socialiste aux libéraux en passant par les travaillistes. De façon générale, la culture politique néerlandaise encourage la transparence, le débat démocratique et la logique du compromis²². Depuis 2010, le gouvernement repose sur une coalition de partis libéraux démocrates ou chrétiens démocrates (libéraux et droite) à la tête de l'État. Les partis les plus actifs au Parlement sur ce sujet sont le Parti socialiste (à ne pas confondre avec le Parti travailliste) et le groupe écologiste. Les parlementaires prennent au sérieux les analyses des ONG. «*Si Pax Christi, Stop Wapenhandel ou Amnesty International publient une note ou font une interpellation, les parlementaires le prennent très au sérieux et s'en saisissent.*» nous explique Guido Van Leemput, chargé des questions de défense au sein du Parti socialiste. «*Les députés sont souvent utiles pour mettre une question en haut de l'agenda politique*» abonde Frank Slijper.

La contestation des ventes d'armes s'enracine également dans les luttes des années 1970–1980: le combat contre l'alignement des Pays-Bas sur la politique nucléaire américaine a fédéré un vaste mouvement de chrétiens de gauche, écologistes et socialistes pacifistes. Des milliers de personnes sont descendues dans la rue à cette époque. Cette forte mobilisation a fourni le terreau nécessaire aux avancées et dynamiques des années 1990 et 2000.

Cette culture pacifiste est composite et prend de multiples formes. Elle essaime à travers Pax Christi, une organisation chrétienne engagée sur les questions de paix dotée d'un vaste réseau de militants et salariés, et Stop Wapenhandel, au profil plus «activiste».

Elle s'exprime aussi à travers les positions de l'Église protestante, des syndicats qui s'investissent contre les armes nucléaires ou la responsabilité des travailleurs dans le secteur de l'armement. Aujourd'hui, la guerre au Yémen amène de nouveaux militants à s'interroger à ce sujet; elle a contribué à amplifier le travail journalistique. Évoquons le collectif Lighthouse reports qui documente la présence d'armes européennes au Yémen.

Enfin, plusieurs actions juridiques ont été lancées devant les tribunaux ces dernières années par les associations, notamment au sujet des ventes d'armes à Israël. Leur premier mérite selon Frank Slijper est «*de pousser le gouvernement à justifier sa politique*».

22 «Politique d'exportation d'armes», Document parlementaire, 1 février 2019, <https://zoek.officielebekendmakingen.nl/kst-22054-305.html> (10.03.2021).

AUX PAYS-BAS, LA VENTE DE CHARS LÉOPARD BLOQUÉE PAR LE PARLEMENT EN 2012

Quand le Parlement est informé suffisamment à l'avance et détient suffisamment de pouvoir, il peut contrecarrer des projets du gouvernement, comme le montre l'exemple des Pays-Bas.

Dans les années 1990, les Pays-Bas décident de céder leurs «surplus», stocks vieillissants de matériel militaire datant de la guerre froide, afin de financer le renouvellement de leur équipement militaire²³. Ce qui représente à l'époque²⁴ 25 à 40% de leurs exportations totales d'armement, finit bien souvent dans des régimes autoritaires ou pays en guerre, en Asie du sud-est – zone d'influence traditionnelle datant de la colonisation – ou au Moyen-Orient. Cette situation suscite de vives controverses. En 1997, première victoire de la société civile et des parlementaires: ceux-ci sont désormais informés deux semaines avant l'attribution de la licence et doivent donner leur accord quand des «surplus» sont concernés.

Pendant les printemps arabes, le débat prend un nouveau tournant: de l'armement émanant de ces surplus militaires est utilisé pour réprimer la société civile au Bahreïn et en Égypte²⁵, selon des preuves notamment apportées par l'association Stop Wapenhandel²⁶. Dans la foulée, deux motions parlementaires sont votées pour s'opposer aux projets de ventes d'armes à l'Égypte et à l'Arabie saoudite.

C'est dans ce contexte abrasif qu'à la fin 2011, le gouvernement annonce sa volonté de vendre d'anciens chars Leopard à l'Indonésie qui renouvelle son parc de matériel militaire.

Mais les parlementaires craignent que cet armement serve à réprimer le mouvement séparatiste de Papouasie-Nouvelle-Guinée et s'opposent à un tel accord. Au grand dam du gouvernement, une majorité de députés soutient une motion parlementaire demandant l'arrêt des négociations. Une mobilisation similaire se déroule du côté du Parlement indonésien pour lequel ce contrat risque de renforcer le pouvoir de l'armée. Mi-2012, le gouvernement, qui estime ne pas pouvoir réunir de majorité, abandonne le projet.

Coup de théâtre, en 2013, Berlin endosse la commande et les chars Leopard seront livrés à l'Indonésie en 2016. En théorie, un pays de l'UE ne peut pas honorer une commande qu'un autre membre a refusé sans l'avoir consulté au préalable. «Sauf qu'il n'y a jamais eu de demande de licence pour les chars Leopard – l'Indonésie s'est tournée vers l'Allemagne avant d'entamer une procédure, c'est pourquoi les Allemands ont pu accorder une autorisation sans enfreindre la politique néerlandaise», commente Wendela de Vries de Stop Wapenhandel.

Une telle situation pointe la nécessité d'une harmonisation plus grande des politiques de contrôle au niveau de l'Union européenne.

23 Lucie Béraud-Sudreau, Paul Holtom, «The Cascade Continues: International Transfers of Surplus Weapons as a Consequence of Defence Reform in Europe», ECPR General Conference, 4-7 septembre 2013, <https://ecpr.eu/Files-tore/PaperProposal/26e49bee-370a-41a1-839f-2e0e5d200015.pdf> (10.03.2021).

24 Ces dernières années, les ventes de surplus d'équipements ne représentent plus que 10 à 15% du total des exportations d'armes néerlandaises, selon Frank Slijper, chercheur à Pax Netherlands.

25 «Dutch Defence minister has 'no morals' in tank deal with Indonesia», Stop Wapenhandel, <https://stopwapenhandel.org/node/1273> (10.03.2021).

26 «Dutch armoured vehicles in Bahrain», Stop Wapenhandel, 18 février 2011, <https://stopwapenhandel.org/node/1089> (10.03.2021).

ALLEMAGNE: LE CONTRÔLE DES VENTES D'ARMES AU CŒUR DE L'AGENDA DES PARTIS POLITIQUES

Outre Rhin, les ventes d'armes font l'objet d'un âpre débat qui divise les partis politiques et les pousse à élaborer leur propre programme. Dès 2013, le rôle de l'Allemagne vis-à-vis de l'Arabie saoudite et de la Turquie commence à être sérieusement remis en question. Le Parlement sort renforcé de la controverse, la transparence s'améliore. La société civile et les parlementaires gagnent un combat majeur contre les armes légères mais avancent plus difficilement sur les contrats plus stratégiques: Arabie saoudite, Émirats, Turquie, Égypte...

«Après la Seconde Guerre mondiale, nous aurions dû tirer la conclusion que nous n'exporterions plus jamais d'armes. C'est exactement ce qu'a fait le Japon. Au lieu de cela, l'Allemagne occupe désormais la troisième place parmi les exportateurs d'armes», déplore Gregor Gysi, président du groupe parlementaire Die Linke lors d'un débat au Bundestag, le Parlement allemand, en 2013²⁷. Ces quelques mots donnent le ton des discussions en Allemagne, où les exportations d'armes figurent au cœur de l'agenda politique. Ce sujet traverse tous les partis et apparaît au menu des négociations entre partis aux dernières élections. Comme aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le débat se pose prioritairement en terme non de compétitivité, ni d'influence internationale mais de contrôle. Chaque parti élabore ses propres positions sur le sujet.

En 2017, le parti social-démocrate allemand (SPD) et le parti libéral se déclaraient en faveur du caractère contraignant des principes guidant la politique d'exportation d'armes, un texte qui rappelle l'objectif du désarmement posé par la Charte des Nations Unies et demande à l'État de ne pas délivrer de licences d'armement destiné à des fins de répression interne ou de violation des droits humains. Le FDP demandait en outre un contrôle européen. Le parti écologiste se prononçait, lui, pour l'interdiction des ventes d'armes en dehors de l'UE/l'Otan – position à laquelle semble se rallier le SPD en 2020 – tandis que le parti Die Linke est en faveur de l'arrêt de l'ensemble des exportations d'armes.

Cette vision programmatique a évidemment une incidence sur la conduite menée. Elle introduit une tension au sommet de l'exécutif en cas de cogestion entre deux partis qui ne partagent pas la même vision, comme c'est le cas aujourd'hui entre la CDU et le SPD. Elle permet également d'intensifier le débat politique. En 2018, Die Linke et les Verts se sont associés juste après l'affaire Khashoggi pour demander «une interdiction générale des exportations d'armement».

27 «Le débat au Bundestag révèle trois mondes», Bundestag.de, 2013, www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2013/42734553_kw05_de_ruestungsexportbericht-21078 (10.03.2021).

LE MORATOIRE SUR LES VENTES D'ARMES À RIYAD

En 2018, la mobilisation sur les ventes d'armes et la guerre au Yémen a entraîné une suspension des exportations d'armes à l'Arabie saoudite, actée par le contrat de gouvernement entre la CDU-CSU/SPD. En décembre 2020, ce moratoire a été renouvelé jusqu'à la fin 2021 et durci, au moins en apparence. Les licences sous le coup de la suspension sont maintenant révoquées. Les industriels concernés pourront obtenir des compensations financières.

Il est cependant très difficile de mesurer les effets de ce moratoire car il n'existe pas de transparence sur les notifications de refus. Seuls le travail des activistes, des parlementaires et de la presse permet d'en savoir plus.

Rheinmetall ne pourra plus vendre ses 120 camions militaires à l'Arabie saoudite. Il en est de même de la commande des patrouilleurs Lürssen; la moitié d'entre eux ne seront pas livrés²⁸ mais seront «détournés» vers l'Égypte, perspective qui indignes les associations.

Bref, la décision de la coalition au pouvoir est très limitée: les Émirats arabes unis, un des grands partenaires de Berlin, ne sont pas concernés. En détenant une partie des chantiers navals allemands et en restant une plateforme centrale de production et d'achat d'armement, Abu Dhabi s'assure un blanc-seing de la part de Berlin.

D'autre part, l'accord exclut la maintenance et, jusqu'à un certain degré, les accords de coopération avec les partenaires européens (livraison de pièces détachées...). Le système de radar Cobra d'Airbus réalisé en partenariat avec la France (Thales), Lockheed Martin (États-Unis) reste au programme²⁹. Concernée par le moratoire, la société allemande Kanag passe maintenant par son sous-traitant français Nicholas Industrie pour fabriquer et livrer ses camions porteurs de char à Riyad³⁰. Après l'affaire des chars Leopard, l'intégration des industriels de l'armement de l'UE au sein de programmes communs, en particulier le couple franco-allemand, repose la question de la nécessaire harmonisation européenne des politiques de contrôle.

Sevim Dağdelen, députée Die Linke spécialiste des exportations d'armes, n'hésite pas à parler d'«escroquerie» au sujet du moratoire: «*Les logiciels, la technologie et d'autres composants pour les avions de combat qui sont utilisés dans la guerre criminelle au Yémen sont fournis via d'autres pays*³¹.» La France et la Corée du sud sont dans le viseur. Le conglomérat Rheinmetall est d'autre part connu pour contourner la législation allemande. Il passe par des joint-ventures en Italie et en Afrique du sud pour traiter avec Riyad.

28 Base de données du Sipri, https://armstrade.sipri.org/armstrade/page/trade_register.php (10.03.2021).

29 Claudia Von Salzen, «Une interdiction d'exportation avec exceptions», Der Tagesspiegel, 1 avril 2019, www.tagesspiegel.de/politik/keine-waffen-mehr-fuer-saudi-arabien-ein-exportverbot-mit-ausnahmen/24167724.html (10.03.2021).

30 Joint Conference Church and Development (GKKE), Extract from «Arms Exports Report 2019», janvier 2020, www.gkke.org/wp-content/uploads/2020/06/Summary-GKKE-Arms-Export-Report-2019.pdf (10.03.2021).

31 «Malgré l'arrêt des exportations: les armes allemandes livrées à l'Arabie saoudite», Berliner Zeitung, 30 octobre 2020, www.berliner-zeitung.de/news/trotz-exportstopp-deutsche-waffen-nach-saudi-arabien-geliefert-li.115167 (10.03.2021).

À cet égard les groupes parlementaires de gauche (Die Linke) et écologiste (les Verts) ont lancé une motion datant du 11 août 2019 afin de contrôler la création de ces co-entreprises allemandes à l'étranger (et d'autres formes de soutien technique à la production à l'étranger). En proposant de mettre sous surveillance la transmission du savoir immatériel, conversations orales, logiciels, plans, échanges de données USB, etc., en plus des investissements financiers à destination des projets d'armement à l'étranger, les députés adaptent le dispositif de contrôle allemand aux évolutions constatées du marché de l'armement. *«La motion sur les coentreprises n'est soutenue que par nous, la minorité, et sera rejetée. Mais au moins les sociaux-démocrates ont partagé une partie de cette position. Malheureusement, les gouvernements allemand et français ont déjà conclu un accord sur ces questions, ce qui n'est pas du tout satisfaisant. Le gouvernement allemand aime invoquer la position française pour justifier que le contrôle des armements ne peut pas être plus restrictif»* commente Katja Keul, députée écologiste du Bundestag spécialiste des exportations d'armement.

Au-delà de la Coalition arabe, la Turquie a aussi été visée par plusieurs moratoires: en 2017 en raison de la répression de la société civile en Turquie, en 2019 à cause de l'offensive contre les Kurdes en Syrie. Pourtant, Ankara reste le premier client de l'Allemagne, avec 345 millions d'euros d'armes livrées en 2019 et 243 millions d'€ en 2018³².

Au premier semestre 2020, les données officielles montrent que les exportations allemandes ont baissé non en raison d'une politique plus restrictive (car 63% des licences sont accordées aux pays tiers contre 40% l'année précédente) mais en raison d'une baisse des commandes de la part des états de l'Otan/UE³³.

LA LONGUE MARCHÉ VERS PLUS DE DÉMOCRATIE

Ce panorama ne doit pas éclipser le fait que les parlementaires et la société civile ont obtenu plusieurs succès significatifs ces dernières années. Après le Printemps arabe, le débat a progressé en Allemagne.

Jusqu'en 2014, le Parlement ne pouvait que commenter le rapport annuel délivré par l'État et poser des questions écrites au gouvernement auxquelles ce dernier répond sous 6 ou 8 semaines. La transparence était cependant supérieure à la France puisque les rapports mentionnaient les types précis de matériel exporté.

L'exercice a ses limites. L'affaire des chars vendus à l'Arabie saoudite a provoqué le débat en 2013. Les députés écologistes Hans-Christian Ströbele, Claudia Roth et Katja Keul se sont plaints de ne pas recevoir de réponse claire de la part du gouvernement sur la vente de ce

32 «La Turquie reste le meilleur client», Taggeschau.de, 23 juin 2020, www.tagesschau.de/wirtschaft/waffenexporte-tuerkei-109.html (10.03.2021).

33 «Le SPD fait pression pour une prolongation de l'interdiction d'exportation d'armes pour l'Arabie saoudite», Redaktionsnetzwerk Deutschland, 28 octobre 2020, www.rnd.de/politik/stopp-des-rustungsexports-an-saudi-arabien-spd-dringt-auf-verlangerung-K5567F6I3QEWVOXN46W6ZSKL6E.html (10.03.2021).

matériel militaire. L'opacité du Conseil fédéral de sécurité, composé de 7 ministres, qui décide des exportations a été soulignée. En 2013, la Cour fédérale a été saisie par des parlementaires au nom du droit à l'information. Selon la Cour, le gouvernement a le droit de garder confidentiel la phase de prospection et de négociation avec l'État-client³⁴. Ce n'est que lorsque la licence d'exportation est accordée ou non qu'il doit en informer les parlementaires. Cependant, si ceux-ci en font la demande, il peut être nécessaire de dévoiler si les transactions ont été réalisées ou non. Bref, le rapport annuel n'est pas jugé suffisant à l'exercice démocratique.

Après les élections de 2013, une réforme a été introduite, fruit du compromis entre la CDU et le SPD qui se partagent le pouvoir: le Parlement est informé des licences sous 15 jours après leur attribution. D'autre part, un rapport semestriel sur les exportations d'armes a été mis en place. Une obligation de réponse contraint l'exécutif à être plus précis quant à l'identité des pays destinataires des armes faisant l'objet d'une licence. Katja Keul des Verts invite à aller au bout de ce processus: «*Nous avons besoin d'une loi qui régleme les critères de contrôle des armes et oblige le gouvernement à expliquer les raisons de ses décisions.*» La députée souligne que la marche vers la transparence rencontre aussi des reculs: «*Depuis un ou deux ans, il nous manque des données sur les livraisons.*»

D'autres succès peuvent être mis à l'actif du Parlement et de la société civile. L'Allemagne est le quatrième pays exportateur d'armes légères et celles-ci se retrouvent dans les pays en guerre, tels que la Colombie, le Mexique, la Birmanie, le Pakistan, la Turquie... Des sociétés comme Sig Sauer ou Heckler & Koch sont depuis de nombreuses années dans le collimateur de la société civile et des parlementaires. En 2018, ces derniers obtiennent gain de cause: le contrat de gouvernement entre la CDU-CSU et le SPD postule que les exportations d'armes légères vers les pays tiers sont dorénavant interdites³⁵ (voir encadré).

DES PARLEMENTAIRES IMPLIQUÉS

Cette avancée ne vient pas du hasard. Les députés allemands mettent les mains dans le cambouis; ils réalisent un travail d'interpellation régulier et approfondi. Le rapport au parlement sert de base à leur travail et s'il est incomplet, cela ne les empêche pas de demander des compléments au gouvernement.

En 2018, l'interpellation du député écologiste Omid Nouripour a permis de mettre en lumière l'octroi de 87 licences d'exportation aux membres de la Coalition arabe au Yémen depuis la mise en place du nouveau gouvernement Merkel³⁶. En août dernier, en réponse à la publication

34 « Le gouvernement peut garder secret le premier stade des exportations d'armes », Sueddeutsche Zeitung, 21 octobre 2014, www.sueddeutsche.de/politik/bundesverfassungsgericht-regierung-darf-anbahnung-von-ruistungsexporten-geheim-halten-1.218364 (10.03.2021).

35 Extract from « Arms Exports Report 2019 », the Joint Conference Church and Development (GKKE), janvier 2020, www.gkke.org/wp-content/uploads/2020/06/Summary-GKKE-Arms-Export-Report-2019.pdf (10.03.2021).

36 Extract from « Arms Exports Report 2018 » by the Joint Conference Church and Development (GKKE), janvier 2019, www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/blogs/Dieterich_Andreas/19_03_gkke_arms_export_report_2018_summary.pdf 2019 (10.03.2021).

du rapport semestriel, un groupe de députés de Die Linke a posé une série de treize questions au gouvernement visant à dresser un état des exportations allemandes dans le contexte de la montée des tensions avec la Turquie et les guerres en Libye et en Syrie³⁷.

Le contrôle parlementaire allemand repose moins sur un système institutionnel – de facture assez limité – que sur un investissement parlementaire et une volonté réelle de changer le cours des choses: *«La force du contrôle des armements en Allemagne n'est pas vraiment le Parlement lui-même, mais le débat public sur le contrôle des armements. À la gauche du Bundestag, nous gardons ce sujet à l'ordre du jour pour maintenir la pression sur le gouvernement»*, ajoute Katja Keul.

Interpellé il y a quelques mois, sur des cargaisons d'armes en partance de Hambourg risquant d'alimenter la guerre au Yémen, le gouvernement allemand fournit quant à lui des précisions détaillées: type de matériel, mois de délivrance des licences³⁸... Il va en revanche toujours se retrancher derrière la nécessité de préserver ses relations diplomatiques pour ne pas dévoiler les pays de destination ou le «secret des affaires» afin d'éviter toute mention des entreprises impliquées.

UNE LARGE MOBILISATION SOCIALE

L'importance de la logique économique est patente. Le fait que les principes guidant l'exportation d'armes ne soient pas juridiquement contraignants et que les décisions en la matière soient concentrées entre les mains du Conseil fédéral démontre une prépondérance des impératifs économiques et géostratégiques.

Mais cette logique est confrontée à un investissement parlementaire fort et puissant et l'engagement d'une centaine d'organisations de la société civile réunies sous la bannière de la campagne «Aktion Aufschrei»: syndicats, églises, mouvements de paix ou antimilitaristes, organisations de défense des droits humains.

Contrairement à la France où les différentes religions sont discrètes sur le sujet, *«60 % de nos membres sont des organisations religieuses» et le Conseil œcuménique des Églises publie chaque année un rapport très complet d'une centaine de pages sur les exportations d'armes allemandes, assorties de recommandations. Un rapport auquel contribuent par leur expertise les autres membres de la campagne Aktion Aufschrei*, précise Jürgen Grässlin, membre de la campagne et activiste en Allemagne sur la campagne «Heckler & Koch».

Dans le cadre de la campagne «Aktion Aufschrei», les syndicats ne sont pas en reste: IG Metall (travailleurs de la métallurgie) mène un travail en faveur de la diversification voire la reconversion de l'industrie d'armement. D'autre part, des groupes d'actionnaires critiques

37 Exportations d'armes allemandes vers les États fédéraux au premier semestre 2020, Sevim Dagdelen, 6 août 2020, www.waffenexporte.org/2020/08/categorydeutscher_bundestagkleine-anfragen (10.03.2021).

38 «Exportations de munitions et d'armements via le port de Hambourg au deuxième trimestre 2020» (Die Linke, Zaklin Nastic, 28 juillet 2020), www.waffenexporte.org/wp-content/uploads/2020/08/Munition-und-R%C3%BCEx-%C3%BCber-Hafen-Hamburg-2.-Quartal-2020.pdf (10.03.2021).

participent aux assemblées générales des entreprises d'armement ou des banques pour faire «entendre une autre voix».

Urgewald est connue pour ses rapports documentant le financement bancaire de l'industrie d'armement allemande (KMW, Airbus, Rheinmetall...).

En dehors des membres de la campagne, ECCHR (Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains) défend dans une perspective juridique les droits humains mis à mal par le commerce des armes. Enfin, la section allemande de l'association Greenpeace est depuis quelque temps très active sur le sujet.

À noter que la mobilisation est également vigoureuse contre les armes nucléaires, ce qui montre que le débat sur les ventes d'armes s'inscrit dans un questionnement plus large sur la dynamique générale de militarisation.



ALLEMAGNE: AVANCÉE MAJEURE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU PARLEMENT SUR LES ARMES LÉGÈRES

L'Allemagne a longtemps été le quatrième pays exportateur d'armes légères fournies par des fabricants tels que Sig Sauer, Heckler and Koch et C.G Haenel. Cet armement a envahi des pays en guerre, tels que l'Angola, la Colombie, le Mexique, la Birmanie, le Pakistan, la Turquie, la Libye...

Entre 1967 et 1975, 50 000 fusils d'assaut G3 du fabricant Heckler and Koch ont été exportés au régime colombien engagé contre les rebelles marxistes et les paysans³⁹. À l'instar de la plupart des armes, ces fusils ont une longue durée de vie et se sont diffusés dans tout le pays à la faveur de la guerre civile. Les G3 se sont retrouvés ensuite dans les années 2000 entre les mains des «Aigles noirs», les paramilitaires de droite. Quant aux narcotrafiquants et guérilleros de gauche, ils sont alimentés en G3 par des trafics venant d'Équateur, d'Angola, ou de Jamaïque. Explosif outre-Rhin, le sujet fait l'objet d'une mobilisation militante constante: des groupes d'actionnaires critiques interviennent par exemple dans les assemblées générales d'actionnaires d'Heckler & Koch pour poser des questions gênantes, demander une reconversion de l'entreprise ou la création d'un fonds social pour les victimes.

Après les printemps arabes, le Moyen-Orient n'échappe pas au débat. Dès 2011, des députés, tels Gernot Erler du SPD, Jan Van Aken de Die Linke, Katja Keul des Verts⁴⁰ et la société civile contestent un accord permettant la production en Arabie saoudite du fusil G36. La transaction finit par être bloquée par le gouvernement en 2014, malgré les pressions diplomatiques de Riyad. La mobilisation ne faiblissant pas, fin 2016, le fabricant Heckler & Koch prend les devants et annonce qu'il cesse ses ventes d'armes aux pays non-démocratiques⁴¹.

Les ventes d'armes sont au cœur de l'agenda politique allemand. Ce sujet bouscule tous les partis; il est systématiquement au menu des négociations à chaque élection. Comme aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le débat se pose prioritairement en terme, non d'autonomie stratégique, ni d'influence internationale, mais de contrôle. Chaque parti élabore ses propres positions sur le sujet et négocie avec ses éventuels partenaires avant de prendre le pouvoir. C'est ainsi qu'en 2018, le contrat de gouvernement entre la CDU-CSU et le SPD postule l'interdiction des exportations d'armes légères vers les pays tiers.

Une violation massive de cette règle sera cependant relevée par la société civile: Heckler & Koch livrera 4 500 fusils à Mexico. La firme fera alors l'objet de poursuites judiciaires initiées par l'activiste Jürgen Grässlin, aboutissant à une amende de 3,7 millions d'euros par le tribunal de Stuttgart en 2019. Mais les données fournies par le gouvernement allemand en 2019 montrent bien que la société civile et le Parlement allemand ont remporté la partie: ces exportations ne représentent plus qu'un montant de 403 700 euros contre 15,1 millions en 2018⁴².

39 Roman Deckert, «Una Historia de la violencia: german small arms in Colombia», août 2007, www.bits.de/public/articles/kw_nl/kleinwaffen-nl08-07eng.htm (10.03.2021).

40 Consulter ici les interventions des parlementaires allemands: www.waffenexporte.org/category/deutscher_bundestag (10.03.2021).

41 Katie Forster, «German arms company Heckler & Koch to 'no longer supply undemocratic, corrupt countries'», The Independent, 29 novembre 2016, www.independent.co.uk/news/world/europe/heckler-koch-saudi-arabia-german-arms-trade-undemocratic-corrupt-nato-a7444981.html (10.03.2021).

42 Extract from "Arms Exports Report 2019" by the Joint Conference Church and Development (GKKE), GKKE's Working Group on Arms Exports, janvier 2020, www.gkke.org/wp-content/uploads/2020/06/Summary-GKKE-Arms-Export-Report-2019.pdf (10.03.2021).

ROYAUME-UNI: UN POUVOIR PARLEMENTAIRE D'EN- QUÊTE QUI RENFORCE LES POSITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis 1999, un organe permanent de contrôle élabore une expertise parlementaire. En recueillant les analyses de la société civile, il permet de leur donner du crédit, poussant ainsi au changement. Effet collatéral, la récente décision de la Cour d'appel britannique sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite a secoué le pouvoir. Pour la première fois, ce dernier a été obligé de suspendre ses ventes d'armes à son premier client Riyad et de réévaluer sa politique.

Le Royaume-Uni partage avec la France une histoire similaire en matière de ventes d'armes, émaillée de scandales. Dans les années 1990, les soldats britanniques ont été engagés dans la guerre du Golfe contre un adversaire que leur pays avait préalablement armé⁴³, ce qui a soulevé une vive polémique. Le juge Scott a mené une enquête, aboutissant à la conclusion que le gouvernement britannique avait volontairement assoupli les règles de la fourniture d'armes à l'Irak et utilisé les États voisins pour poursuivre son commerce.

De plus, comme la France, le Royaume-Uni a misé sur les exportations d'armes avec les pays du Golfe – en premier lieu Riyad – pour développer sa propre industrie d'armement et cette relation s'est vite entachée d'accusations de corruption, éclaboussant le parti conservateur britannique. Affaire emblématique des années Balladur, le contrat Sawari 2 résonne en écho à l'affaire al Yamamah qui a éclaté outre-manche en 2004.

La comparaison s'arrête là car les leçons qui en ont été tirées ont laissé une empreinte durable sur le fonctionnement politique britannique.

LA CRÉATION D'UN ORGANE PARLEMENTAIRE PERMANENT

Quand le gouvernement travailliste est revenu au pouvoir en 1997, il s'est tout d'abord posé en rupture avec les pratiques du passé. Il a élaboré un ensemble de critères éthiques subordonnant les exportations qui ont inspiré le Code de conduite de l'Union européenne en 1998 (devenue la Position commune). Les autorités ont démarré la publication du rapport annuel suivie de la mise en ligne dès 2004 de relevés trimestriels sur un site internet. Ces documents font figurer les types d'armement concernés par les licences, ainsi que les biens à double usage. D'autre part, un contrôle parlementaire a été instauré, à travers les comités de contrôle des exportations d'armes.

Si l'ensemble de ces avancées a été concrétisé par les travaillistes, elles ont été le produit à plus long terme de la mobilisation militante: «*L'activisme des années 1980 dont les mouvements de*

43 Anna Stavrianakis, «Parliament urgently needs to keep tabs on Britain's arms exports», The Conversation, 14 janvier 2016, <https://theconversation.com/parliament-urgently-needs-to-keep-tabs-on-britains-arms-exports-52865> (10.03.2021).

paix ou en faveur de la justice sociale ont été les vecteurs a joué un rôle important dans la création ultérieure des comités» selon Anna Stavrianakis, professeure de relations internationales (Université de Sussex) régulièrement auditionnée par les comités.

Cette réforme a renouvelé les pratiques parlementaires. Les Comités surveillent dès lors les exportations d'armements, auditionnent les parties prenantes (gouvernement, industriels, ONG...), mènent des enquêtes. Les Comités peuvent poser des questions au gouvernement. Cela a été le cas par exemple au sujet du matériel de cryptographie vendu à Azerbaïdjan ou des mitrailleuses au Bahreïn en 2014⁴⁴. Plusieurs courriers demandant une suspension des ventes d'armes à Riyad en raison de la guerre au Yémen ont été envoyés.

Comme en Allemagne et aux Pays-Bas, le débat porte majoritairement sur les questions de transparence et de respect des normes internationales et non d'autonomie stratégique ou de compétitivité. Mais contrairement à ces voisins européens, le Parlement anglais n'est pas «automatiquement» notifié de l'attribution de nouvelles licences d'exportation, il travaille à partir des relevés mis en ligne sur un site internet. Cela explique-t-il pourquoi les listes de questions parlementaires paraissent un peu scolaires? Les thématiques et angles semblent moins variés qu'en Allemagne mais témoignent d'une attention et d'une implication parlementaire bien supérieure à celle du Parlement français. En réponse, le gouvernement notifie si les licences ont été accordées ou refusées et tente de se justifier sur sa politique. Aucun élément fourni par le gouvernement ne permet cependant d'affirmer qu'il réalise une évaluation au cas par cas des licences d'exportation, il n'explique pas comment les critères de la Position commune sont évalués.

UN EXERCICE CONVAINCANT D'ENQUÊTE OU DE «CONTRE-RAPPORT»

En réalité, là où le système britannique est en avance, c'est dans le travail d'enquête ou de «contre-rapport» réalisé par les Comités. Il s'agit-là d'un travail de fond, répercuté par les médias, qui irrigue le débat public. Là, le Parlement joue pleinement son rôle de contrôle de l'Exécutif. Les ONG, industriels, et fonctionnaires du gouvernement sont régulièrement auditionnés même si, nous le verrons, ce dernier ne collabore pas toujours.

Dans un rapport publié en 2013, les Comités mettent en cause les livraisons d'armes à 27 pays connus pour des violations des droits humains, tels que la Russie, la Libye ou le Sri Lanka. *«Le gouvernement devrait appliquer des jugements beaucoup plus prudents lorsqu'il examine les demandes de licence d'exportation d'armes à des régimes autoritaires en violation de la politique déclarée du gouvernement»*, assène John Stanley, le président des comités⁴⁵. Une position dont les journalistes se sont fait écho⁴⁶.

44 «Request for written information to the government», Uk Parliament, January-March 2014, <https://old.parliament.uk/documents/commons-committees/Arms-export-controls/2014-Q1-Government-response.pdf> (10.03.2021).

45 Committees on Arms Export Control – First Report, «Scrutiny of Arms Exports and Arms Control (2013)», UK Parliament, <https://publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmselect/cmquad/205/20502.htm> (10.03.2021).

46 «UK parliament queries British arms exports to Syria, Iran and others», Reuters, 17 juillet 2013, www.reuters.com/article/us-britain-arms-exports-idUSBRE96G0Q520130717 (10.03.2021).

Le dernier rapport publié en 2018⁴⁷ est plus accommodant pour le gouvernement; le respect des critères de la Position commune et du traité sur le commerce des armes n'est plus examiné dans le détail. Reste un tableau critique de la politique d'exportation d'armes britanniques couvrant un grand nombre de domaines: utilisation des types de licences, contrôle des biens à double usage, courtage... Les comités regrettent, par exemple, le manque de transparence entourant l'attribution des licences ouvertes qui donnent plus de liberté aux industriels. Ils demandent que celles-ci soient justifiées par le gouvernement et des audits sur l'activité des entreprises britanniques basées à l'étranger. Les députés préconisent également la publication des données sur les enquêtes, poursuites, amendes attribuées par le gouvernement britannique et de surveiller l'utilisation finale.

Les comités soulignent également le défaut de contrôle sur les intermédiaires dans les contrats d'armement: *«Les preuves apportées par notre enquête "relient les intermédiaires (agents, conseillers et courtiers)" à la corruption et au détournement d'armes. [...] Le gouvernement doit publier dans ses rapports annuels les noms de toutes les personnes physiques ou morales contre lesquelles il a pris des mesures [...]. Le gouvernement doit également envisager formellement la création d'un critère d'autorisation supplémentaire relatif à la corruption.»*

DES COMITÉS SOUMIS À LA MÉTÉO POLITIQUE

Comment expliquer ce changement de ton? L'implication des comités est changeante au fil du temps et dépend beaucoup du profil de la personnalité à leur tête, caractéristique transcendant les clivages politiques. *«L'accueil par les comités des idées provenant de la société civile a été inégale, tout dépend de leur orientation politique. On peut noter que le curseur ne se place pas au niveau des partis politiques – le meilleur président était probablement un député conservateur, John Stanley; et au début de la guerre au Yémen, le président conservateur Chris White était fortement en faveur de restrictions plus strictes sur les armes à l'Arabie, tandis que le président travailliste Graham Jones était encore plus fortement en faveur de la poursuite des exportations»*, interprète Anna Stavrianakis.

En 2019, des ministres tels que Boris Johnson, ministre des Affaires étrangères de l'époque, et Liam Fox, secrétaire au commerce international n'ont pas souhaité s'expliquer devant les Comités sur l'affaire des armes britanniques utilisées au Yémen, de même que le fabricant d'armes Raytheon dont les bombes sont compromises dans les massacres. Et après les élections générales en 2020, l'organe de contrôle a mis six mois pour se remettre en route⁴⁸. *«Il a été difficile de trouver quelqu'un pour présider le comité lors de cette nouvelle législature»* rapporte Ann Feltham, ancienne coordinatrice des actions parlementaires de Campaign against arms trade (CAAT).

47 «UK arms exports during 2016 inquiry», ancien site internet du Parlement britannique, <https://old.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/other-committees/committee-on-arms-export-controls/inquiries/parliament-2017/inquiry> (10.03.2021).

48 Jon Stone, "UK government's arms export watchdog has been shut down for six months", The Independent, 22 juin 2020, www.independent.co.uk/news/uk/politics/uk-government-arms-export-watchdog-shut-caec-a9579641.html (10.03.2021).

Mais avec le nouveau président Mark Garnier leur tête, les Comités semblent retrouver du mordant. Dans un courrier envoyé le 8 septembre 2020, le nouveau président regrette le refus du ministre du commerce international de témoigner devant les Comités avant la parution du rapport annuel 2019 et enjoint le gouvernement à venir s'expliquer «*sur les transferts d'armement non seulement vers l'Arabie saoudite, mais aussi vers Hong Kong, la Turquie et d'autres pays concernés par des conflits ou des troubles internes*⁴⁹».

YÉMEN, UNE PRESSION EFFECTIVE SUR LE GOUVERNEMENT

En se faisant le relai de la société civile, les Comités permettent d'exercer une pression effective sur le gouvernement: le cas du Yémen est un bon exemple. En mars 2016, les comités de contrôle des exportations d'armes ont réalisé une enquête sur l'utilisation au Yémen d'armes fabriquées au Royaume-Uni⁵⁰. Suite à ce rapport, des recommandations ont été faites, notamment de suspendre immédiatement les transferts d'armement vers l'Arabie saoudite (cf. encadré).

En plus de la mobilisation de la société britannique, ce travail parlementaire a joué dans la décision de la Cour d'appel britannique trois ans plus tard, saisie par l'association Campaign against arms trade (CAAT), de reconnaître «*le défaut d'évaluation*» dans l'octroi des licences d'exportation britanniques, entraînant leur suspension temporaire⁵¹. Pour mesurer la portée politique de cette décision, il faut se rappeler que le Riyad est le premier client du Royaume-Uni.

Dans le système britannique, le traité sur le commerce des armes et la position commune de l'Union européenne ont une portée juridique obligatoire. Si le juge administratif est saisi en cas de non respect, le gouvernement sera tenu de respecter la décision des tribunaux et rendra des comptes aux parlementaires en cas de non-respect de ce droit.

Le 16 septembre 2019, le département international du commerce a ainsi envoyé un courrier aux députés pour détailler les transferts d'armement à l'Arabie saoudite, réalisés en violation de la décision de la Cour d'appel britannique⁵². Parmi le matériel visé figure un composant pour des blindés légers français Sherpa Light transférés à Riyad en 2019... «*Il est tout à fait courant qu'un ministère informe un comité spécial des développements juridiques qui affecte son activité. Je suppose que cela s'inscrit dans une forme de tradition car je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit d'écrit à ce sujet*», decode Ann Feltham.

49 Courrier de Mark Garnier à Elizabeth Truss, secrétaire d'état du département international, <https://committees.parliament.uk/publications/2607/documents/26050/default> (10.03.2021).

50 Patrick Wintour, «*Shelve UK arms sales to Saudis over Yemen, say two MPs' committees*», The Guardian, 15 septembre 2016, www.theguardian.com/world/2016/sep/15/crispin-blunt-report-foreign-affairs-committee-says-arms-sales-to-saudis-yemen-judged-high-court (10.03.2021).

51 «*Caat's legal challenge*», CAAT.org.uk, 25 septembre 2020, <https://caat.org.uk/homepage/stop-arming-saudi-arabia/caats-legal-challenge> (10.03.2021).

52 Truss letter to CAEC, 16 septembre 2019, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/904481/Truss-letter-to-CAEC-2019.pdf (10.03.2021).

UN «LARGE SPECTRE D'ACTIVISME»

Cette avancée judiciaire, qui doit être confirmée par la Cour d'appel, est le résultat de la mobilisation des militants et ONG. Campaign against arms trade (CAAT), initiatrice de l'action juridique contre les exportations d'armes britanniques, organise de nombreuses actions de plaidoyer et de protestations: dans les salons d'armements, les musées sponsorisés par l'industrie de guerre... Le travail de Saferworld, s'axe davantage sur le volet institutionnel. L'ONG coordonne les discussions des associations sur le plan européen dans le cadre du Coarm, groupe d'échange entre États-membres de l'UE sur leurs exportations d'armes.

«Au sein de la société civile, il existe un large spectre d'activisme qui va des think tanks proches de l'État jusqu'aux ONG réformistes (Saferworld), organisations de campagne (Amnesty, Oxfam) et associations luttant pour la "transformation sociale" comme CAAT donc la société civile ne parle pas d'une seule voix» développe Anna Stavrianakis.

À cela s'ajoute l'action des réseaux et fondations liés aux Quakers, traditionnellement pacifistes, et le rôle actif des médias qui traitent régulièrement des ventes d'armes et n'hésitent pas à consacrer leur première page à la mise en cause de la politique de défense britannique. Dans un domaine connexe, souvenons-nous du rapport Chilcot visant la responsabilité de Tony Blair dans la seconde guerre d'Irak qui avait fait la une de l'ensemble de la presse en 2016.



SUSPENSION DES VENTES D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE: QUAND LES COMITÉS PRÉPARENT LE TERRAIN À LA DÉCISION DE JUSTICE BRITANNIQUE

En mars 2016, les comités ont réalisé une enquête sur l'utilisation au Yémen d'armes fabriquées au Royaume-Uni⁵³.

En premier lieu, ils dressent un état des lieux des ventes d'armes et de la coopération britannique avec la monarchie saoudienne:

« Le gouvernement saoudien a demandé un soutien supplémentaire du Royaume-Uni après l'escalade du conflit au Yémen en mars 2015. À la suite de cette demande, le gouvernement a accéléré la livraison de bombes à guidage laser Paveway, accru la formation au ciblage et au maniement des armes, assuré la liaison avec les officiers du QG saoudien, développé la collecte du renseignement pour la campagne aérienne et aidé à améliorer l'accès maritime aux ports yéménites en identifiant les navires qui pourraient enfreindre l'embargo sur les armes⁵⁴. »

Après avoir étudié les violations du droit humanitaire au Yémen et mis en lumière les intérêts britanniques dans la région, les comités en ont conclu que le gouvernement avait insuffisamment justifié ses exportations d'armes vers Riyad. Au regard du volume d'armement exporté et possiblement impliqué dans le conflit – notamment des bombes –, le gouvernement britannique aurait dû mener sa propre enquête de terrain sur l'utilisation de ces armements au Yémen et ne pas se fier uniquement aux informations données par le régime saoudien.

Suite à ce rapport, la recommandation a été faite de suspendre les transferts d'armement vers l'Arabie saoudite. Mais les Comités, qui représentent chacun un pan de la politique britannique (affaires étrangères, commerce international...) se sont divisés et tous ne l'ont pas endossés.

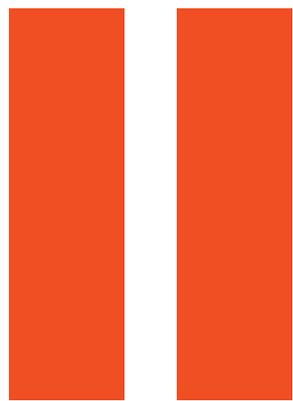
Outre mobiliser la société britannique, ce travail parlementaire a joué dans la décision de la Cour d'appel britannique, trois ans plus tard, saisie par l'association Campaign against arms trade, de reconnaître « le défaut d'évaluation » dans l'octroi des licences d'exportations britanniques, entraînant leur suspension temporaire⁵⁵. Le gouvernement britannique s'est vu obligé de réexaminer toutes les décisions d'exportation d'armes vers Riyad et de stopper la délivrance de nouvelles licences.

Le 7 juillet 2020, le gouvernement de Boris Johnson a affirmé que cette évaluation était terminée et avait conclu, non à une violation systématique du droit international, mais à « des incidents isolés ». Il s'estime donc en droit d'attribuer de nouvelles licences... Le 26 octobre 2020, CAAT a déposé un nouveau recours juridique contre cette décision.

53 Patrick Wintour, « Shelve UK arms sales to Saudis over Yemen, say two MPs' committees », The Guardian, 15 septembre 2016, www.theguardian.com/world/2016/sep/15/crispin-blunt-report-foreign-affairs-committee-says-arms-sales-to-saudis-yemen-judged-high-court (10.03.2021).

54 Foreign Affairs Committee, « The use of UK-manufactured arms in Yemen », 2016-2017, <https://publications.parliament.uk/pa/cm201617/cmselect/cmfaaff/688/688.pdf> (10.03.2021).

55 « Caat's legal challenge », CAAT.org.uk, 25 septembre 2020, <https://caat.org.uk/homepage/stop-arming-saudi-arabia/caats-legal-challenge> (10.03.2021).



LE RAPPORT MAIRE- TABAROT SUR LE CONTRÔLE DES EXPOR- TATIONS D'ARMEMENT: DES AVANCÉES SUR LA FORME, UN CONSERVA- TISME SUR LE FOND



Après deux ans d'attente, les députés Jacques Maire et Michèle Tabarot ont présenté le 18 novembre 2020 un inventaire étoffé de propositions pour renforcer la transparence et contrôle des ventes d'armes. Si les parlementaires reprennent une large partie des revendications des ONG, ils sont animés par une volonté contradictoire: relégitimer les exportations d'armement. Ce faisant, ils replacent nos propositions dans le cadre d'une forme timide de démocratie: absence de justification publique des décisions de l'exécutif, de réelle pluralité politique dans la délégation en charge du contrôle, rareté des échanges avec les ONG, confidentialité des débats...

La mission d'information conduite par les députés Maire et Tabarot est la conséquence de la mobilisation des ONG et de la société sur les ventes d'armes françaises et la guerre au Yémen. En octobre 2018, celle-ci avait été lancée «en réponse» à la demande de commission d'enquête parlementaire provenant de membres de sa majorité, à laquelle le gouvernement ne souhaitait pas accéder. Ce contexte d'élaboration est important pour appréhender la portée et la philosophie du rapport des deux députés qui a été présenté le 18 novembre dernier en commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. En apparence, leur travail très documenté, riche de 35 propositions de réforme, a tout l'air d'un «big bang» à même de modifier profondément les pratiques. Est-ce vraiment le cas?

DES RECOMMANDATIONS SATISFAISANTES SUR LA TRANSPARENCE

Il est vrai que ce travail propose des pistes intéressantes qui font écho à ce que demandent les ONG depuis près de 30 ans et dont certaines figuraient parmi les recommandations du rapport des députés Sandrier, Veyret et Martin adopté en 2000: un renforcement de la transparence, la mise en place d'une délégation parlementaire de contrôle dédiée... Les députés confirment que les données sur les exportations d'armes doivent être mises en ligne beaucoup plus régulièrement et être disponibles sur un site internet. Elles doivent par ailleurs regrouper toutes les informations nécessaires qui font défaut actuellement: dénomination du matériel, quantité, des précisions «*sur les licences modifiées suspendues ou abrogées*», mention de «*l'identité des bénéficiaires des livraisons au sein de l'État client ainsi que l'utilisation finale*». Il faut «*inciter le SGDSN à dévoiler dans le rapport annuel au Parlement les éléments non sensibles des directives de haut niveau*» ajoutent-ils. Ils demandent également à «*systématiser les débats au Parlement sur le rapport annuel*», notamment lors des séances en plénière et à rapprocher les Parlements nationaux des États-membres de l'UE par le biais de journées d'échanges, ce qui rejoint l'idée de la députée allemande Katja Keul.

Les rapporteurs estiment également nécessaire le renforcement du contrôle et de la transparence des biens à double usage. Une proposition judicieuse dans la mesure où les innovations dans le domaine de l'armement sont prioritairement composées d'électronique et développées pour partie dans le civil... Ils prônent également l'unification du contrôle des différents régimes de biens sensibles sous l'égide d'une même autorité. Reste à déterminer comment l'exécutif accueillera cette proposition, le gouvernement Ayrault avait précédemment enterré la mission Hespel sur le même sujet durant le quinquennat de François Hollande.

UNE PROSPECTIVE SÉLECTIVE SUR LES CONSÉQUENCES DES EXPORTATIONS

On se félicitera que des postulats qui n'étaient pas acquis il y a deux ans le sont aujourd'hui: le retard que la France entretient avec d'autres pays de l'Union européenne en terme de contrôle parlementaire (une «*exception*» parmi les grandes sociétés occidentales, selon les rapporteurs...) et la reconnaissance des dommages massifs créés par nos ventes d'armes et technologies de surveillance sur la société civile égyptienne. Cette prise en compte est la conséquence de la campagne des ONG menée depuis 2018 qui a mis en lumière l'implication du matériel français et des technologies de surveillance dans la répression de la société civile égyptienne.

Lors de sa visite en janvier 2019, Emmanuel Macron, pris en étau par la société civile, a désavoué Al-Sisi sur la question des droits humains et selon les rapporteurs et la presse⁵⁶, ce discours aurait eu une incidence sur plusieurs contrats d'armement en négociation. À l'issue d'une mission au Caire, Jacques Maire en conclut que «*des échanges et de la mission effectuée en Égypte, [il] garde le sentiment que les équipements d'envergure acquis par l'Égypte n'ont qu'un lointain rapport avec les besoins pressants d'une armée dont la vocation est la défense du territoire national*». Un passage qui a hérissé un média économique qui se fait traditionnellement le relai des industriels de l'armement. Ce passage sur l'Égypte souligne en miroir l'absence cruelle de mots sur le Yémen. En bref, il s'agit de ne surtout pas remplacer une commission d'enquête que l'on n'a pas voulu!

Sur d'autres dimensions, les députés apportent des réponses incomplètes. Ils proposent de renforcer le contrôle sur certains types de matériel vulnérables au détournement comme les blindés légers et les armes légères. Ils actent là certaines observations des ONG – forcément partielles car focalisées sur des situations-pays – plutôt que d'engager une prospective globale sur les conséquences de nos exportations d'armes... L'impact des armes légères dans les conflits est important, mais le constat date du travail réalisé par les ONG dans les années 1990. Suite à cette mobilisation, la France s'est justement séparée de l'essentiel de sa filière dans le domaine.

Au-delà des blindés qui appellent effectivement un renforcement de la surveillance, Paris exporte beaucoup de matériel naval ces derniers mois, un secteur qui est exclu du champ de l'analyse. Quid des patrouilleurs CMN vendus en 2013 dont un exemplaire est tombé dans les mains des groupes terroristes au Mozambique cette année⁵⁷? Quid des patrouilleurs Océa vendus au Nigeria confrontée au même risque de «détournement» ou de «double emploi» puisque ce type de matériel a récemment alimenté le groupe rebelle

56 «*Tension entre Macron et Sissi derrière l'accord d'armement italien avec l'Égypte*», Alaraby.co.uk, 19 février 2020.

57 Tony Fortin, «*L'histoire bégaie au Mozambique*», Damoclès, n° 157–158, pp. 1–3.

des Delta Avengers^{58?59} Quid enfin de la filière de maintenance et de fabrication des pièces détachées des hélicoptères Gazelle ou Alouette utilisées par les régimes répressifs tels que le Togo⁶⁰ ou les sociétés militaires privées sud-africaines, accusées de crime de guerre au Mozambique⁶¹ ?

UNE ABSENCE D'AUDIT SUR LES DESTINATIONS ET LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

À l'instar de ce qui se pratique au Royaume-Uni une prospective doit être menée non seulement sur les types d'armement mais aussi sur les destinations... Encore faut-il pour cela engager une réflexion plus globale sur la politique menée dans certaines régions du monde, nos partenariats stratégiques avec les Émirats arabes unis, accusés par l'ONU de nombreuses violations de l'embargo en Somalie et la Libye... Cette relation avec Abu Dhabi couvre une grande partie du monde et de nombreux terrains de conflit: comment peut-on aborder les ventes d'armes sans la mettre en débat? Or le contrôle à intervalle régulier de la mise en œuvre des partenariats stratégiques est exclu du rapport. Un mois après la sortie de ce travail, à l'occasion de l'affaire de la prison secrète sur le site de la multinationale du pétrole Total au Yémen⁶², 51 députés ont demandé une réévaluation de la relation entre la France et les Émirats⁶³... Or aucun dispositif parlementaire ne le permet aujourd'hui.

Les rapporteurs marquent l'État à la culotte en suggérant que l'application de ces partenariats l'emporte *in fine* sur le respect du droit international humanitaire, quitte à justifier la vente de systèmes d'armement à l'Irak... en proie à la guerre civile: «*Si, en théorie, un État ne doit pas vendre à des belligérants, chaque cas est étudié en propre au regard des capacités de l'équipement dont l'exportation est envisagée et des risques de non-conformité des règles d'engagement au regard du droit international humanitaire*

58 Luca Peruzzi, «Four new OCEA C-Falcon Fast Interceptor Crafts for the Nigerian Navy», EDR Magazine, 23 octobre 2020, www.edrmagazine.eu/four-new-ocea-c-falcon-fast-interceptor-crafts-for-the-nigerian-navy (10.03.2021).

59 «Norway regrets selling warships to ex-Niger Delta militant, Tompolo», Premium times, 2 mai 2015, www.premiumtimesng.com/news/headlines/182368-norway-regrets-selling-warships-to-ex-niger-delta-militant-tompolo.html (10.03.2021).

60 Question écrite de Jean-Luc Mélenchon sur la livraison d'hélicoptères au Togo, Assemblée nationale, 8 décembre 2020, <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-34596QE.htm> (10.03.2021).

61 «Unmarked Gazelle helicopters spotted in Mozambique», Defenceweb, 12 août 2019, www.defenceweb.co.za/aerospace/military-helicopters/unmarked-gazelle-helicopters-spotted-in-mozambique (10.03.2021).

62 «Base militaire, checkpoints et prison secrète: un rapport pointe la « militarisation » des infrastructures de Total au Yémen», Observatoire des armements et al., 7 novembre 2019, www.obsarm.org/spip.php?article325 (10.03.2021).

63 «Un ex-site Total au Yémen utilisé comme prison: des députés dénoncent "des actes de torture" et exigent des explications au gouvernement français», Francetvinfo, 12 décembre 2020, www.francetvinfo.fr/monde/moyen-orient/ancienne-usine-total-au-yemen-des-actes-de-tortures-se-font-sur-ce-site-le-gouvernement-doit-demander-des-explications-clame-un-depute-du-rhone_4217309.html (10.03.2021).

et de détournement des équipements. La décision dépend donc d'un jugement portant sur l'utilisateur final et notamment la fiabilité de son armée. Par exemple, la France ne s'interdit pas d'exporter des armes à l'Irak en guerre, un de nos partenaires dans le cadre de l'opération Chammal.» Une telle lecture constitue un dévoiement de l'idée-même de contrôle et montre bien que les objectifs des rapporteurs et ceux des ONG ne sont pas les mêmes...

De façon générale, il faudrait s'interroger sur les motivations de la politique française, notamment énergétiques, dans les pays situés dans le pourtour de l'Océan indien (Yémen, Kenya, Éthiopie, Mozambique, Afrique du Sud, Inde...), la Méditerranée (Grèce, Égypte, Libye...) et le golfe de Guinée (Nigeria, Côte d'Ivoire, Cameroun). Enfin, si les concepts d'autonomie stratégique et de souveraineté sont souvent opposés aux «droits humains», on peut regretter qu'ils restent relativement flous et indéfinis dans le rapport...

La même limite s'applique à propos de la dénonciation du rôle de l'Allemagne qui *«impose des restrictions à l'exportation aux industriels français»*. Un angle qui mélange les causes et les conséquences... La restriction à l'export à l'œuvre outre-Rhin a été précisément décidée en raison d'un changement de politique de Berlin tandis que la France s'arc-boutait sur une position irresponsable: poursuivre la vente d'armement à Riyad... Or la controverse liée à la guerre au Yémen est précisément ce qui a poussé les rapporteurs à prendre en charge le sujet du contrôle! L'accord franco-allemand qui est érigé en modèle en France agit comme un repoussoir auprès des tenants de la régulation en Allemagne. Paris est perçu comme un «goulot d'étranglement» qui empêche notamment le contrôle sur les joint ventures de progresser outre-Rhin...

OUI À L'EUROPE DE L'ARMEMENT, NON AU CONTRÔLE EUROPÉEN

Parallèlement, les députés Maire et Tabarot saluent la création du Fonds de la défense européenne qui permet de subventionner des projets de coopération industrielle dans le domaine de l'armement mais ils excluent sa contrepartie logique: l'harmonisation européenne de la politique de contrôle sur la base de la Position commune sur les exportations d'armement. Ne parlons pas d'un contrôle parlementaire européen, absent de l'analyse... Oui à l'Europe de l'armement et de la défense, non à la démocratie européenne... Place aux rapports bilatéraux qui permettent à la France de se ménager des marges de manœuvre plutôt que le «multilatéralisme» ou «un cadre plus intégrateur» dès lors qu'il est au service des droits humains! Si les deux députés défendent la logique du compromis, celui-ci ne semble devoir s'appliquer que dans un sens: pour défendre les intérêts français. Tout ce qui ressemble de près ou de loin ou des formes logiques de contrepartie ou de contrôle semble hors-de-propos. Sur l'Europe, ils donnent l'indécrottable impression de vouloir le beurre et l'argent du beurre et de «repackager» les fondamentaux de la politique française dans un emballage plus accrocheur.

UNE DÉLÉGATION BUNKÉRISÉE

Au final, tout cela conduit à dessiner un contrôle timide par le Parlement. La délégation ainsi imaginée ne rendrait qu'un rapport annuel, les analyses pays ou spécifiques resteraient confidentielles tandis que ne seraient publiées que des recommandations générales. Au prétexte de «*la séparation des pouvoirs*», le contrôle serait *a posteriori*, c'est-à-dire survenant après les décisions d'exportation d'armes. Rien ne fait pourtant obstacle dans la Constitution à ce que les députés soient consultés au stade des négociations, ce que les parlementaires admettent à demi-mot: «*[la délégation] pourrait en outre émettre ponctuellement des avis sur des demandes en cours d'examen.*»

Le débat avec les ONG serait relégué en dehors de la Commission par l'organisation d'une journée d'échanges hors-les-murs (sans doute au sein d'un *think tank* de type l'Iris)... Enfin, en plus des présidents des commissions, la composition actuelle de la délégation de type bicamérale ne regrouperait que deux membres par Commission des forces armées et des affaires étrangères: la majorité et l'opposition, ce qui évacue la plupart des groupes politiques. Un format qui risque de confiner le débat à un cercle très restreint, soit la principale critique adressée au système actuel... Tout cela donne l'impression de vouloir une délégation-bunker craignant le danger et l'intrusion d'éléments perturbateurs...

Nous nous situons loin du modèle anglais regroupant une quinzaine de membres issus de toutes les tendances politiques où les ONG, régulièrement auditionnées, jouent un rôle de conseil. Au Royaume-Uni, des demandes adressées par mail ou courriers au gouvernement sont rendues public et les rapports parlementaires peuvent concerner des situations-pays très détaillées. Les membres n'hésitent pas d'ailleurs à s'exprimer dans la presse. En Allemagne, la députée Katja Keul a tiré la leçon des limites du modèle allemand en élaborant justement des propositions poussant l'exécutif à justifier publiquement ces positions. Il importe donc de prendre en compte ces expériences étrangères.

Sur le fond, dans le rapport, certains commentaires témoignent pour une mission née à la suite du drame yéménite d'un audacieux renversement de perspective: «*De nombreux exemples étrangers, comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne, montrent que l'existence d'un contrôle parlementaire n'a pas pour effet d'entraver les exportations d'armement. Même en Suède, pays jugé plutôt responsable sur le plan des ventes d'armes, l'industrie de défense s'accommode d'un contrôle parlementaire très fort.*» En effet, à l'heure où les banques françaises refusent de financer des projets d'armement et où les associations Acat et Aser ont initié plusieurs actions en justice contre les ventes d'armes françaises, ne s'agit-il pas «*en même temps*» de trouver une «*parade*» pour rassurer l'opinion publique? C'est-à-dire de relégitimer les exportations d'armes via l'onction parlementaire? «*Un pouvoir d'information et de contrôle parlementaire peut notamment contribuer à la réduction de la défiance de l'opinion publique vis-à-vis de la politique d'exportation de la France*» justifient les rapporteurs. D'autres observateurs tels que le journaliste Jean-Marc Manach qui a réalisé pour le site NextImpact l'analyse du rapport sur le volet des technologies de surveillance souscrivent à cette analyse⁶⁴.

64 Jean-Marc Manach, «*Vers un assouplissement de l'exportation de technologies de surveillance*», 23 novembre 2020, www.nextinpact.com/article/44745/vers-assouplissement-exportation-technologies-surveillance?fbclid=IwAR1-wKz0eOnwXnpitGjxwlsqYHSQeXiDM-FqusmS0b9_QTkrG_a8MaQdDqk (10.03.2021).

Dans cette perspective souverainiste, les ONG sont davantage perçues comme des adversaires que comme des alliés: «*Il ne faut pas donner avec le mécanisme de la délégation des preuves pour les ONG afin d'alimenter un contentieux contre les entreprises, il s'agit d'une ligne rouge, d'où l'impératif du secret*» précisait Jacques Maire lors d'un webinaire organisé le mercredi 25 novembre par l'Iris, *think thank* français sur les affaires stratégiques. À ce titre, le catalogue de propositions qui habillent les propositions-phare sur la transparence et la délégation parlementaire sont intéressantes: mission de sensibilisation aux droits humains des entreprises exportatrices d'armes, demander à l'État-client dès les négociations un engagement de principe sur l'utilisation des armes vendues. Mais on doute qu'elle permettent d'agir sur les tendances lourdes de la politique d'exportation d'armes française dans un avenir proche (50% de nos ventes d'armes sont destinées au Moyen-Orient...).

En bref, elles ne remplaceront jamais un agenda clair en faveur des restrictions d'armes de nature à remettre en cause les orientations structurelles en matière de défense et de diminuer le volume de matériel militaire en circulation.





NOS RECOMMANDATIONS



Avec l'adoption du Code de conduite de l'Union européenne en 1998, tous les États se sont retrouvés à «égalité», avec une obligation de transmettre des données annuelles sur leurs transferts au Conseil européen. Ils ont alors pris l'initiative de sortir leur propre rapport national détaillant leurs exportations d'armement. Mais là où la France s'est arrêtée voire a régressé, les autres pays de l'Union européenne ont fait «progresser» leur niveau de transparence:

- > mise en ligne d'un rapport trimestriel au Royaume-Uni (incluant les biens à double usage)⁶⁵;
- > mise en ligne d'un rapport semestriel en Allemagne dès 2014;
- > mise en ligne de quatre rapports mensuels aux Pays-Bas sur les exportations d'armes, les biens à double usage, les licences pour le transit de biens militaires, et les refus d'exportation⁶⁶.

La plupart de ces documents font figurer les types précis de matériel et les quantités ayant fait l'objet d'un contrat, ce qui n'est pas le cas du modèle français qui ne comprend que des montants financiers ventilés par les catégories de la liste européenne sur le matériel militaire. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont aussi établi un contrôle parlementaire des exportations d'armement:

- > notification des licences d'exportations de plus de 2 millions d'euros sous deux semaines aux Pays-Bas (pour les pays hors Otan-UE);
- > approbation préalable par le Parlement des ventes de surplus militaires en Allemagne⁶⁷ et aux Pays-Bas⁶⁸. C'est stratégique dans le cas des Pays-Bas puisque ces surplus ont longtemps constitué 25 à 40% du total des exportations néerlandaises. C'est moins le cas à présent: autour de 10 à 15%;
- > notification sous 15 jours des licences d'exportation en Allemagne dès 2014;
- > création d'une commission parlementaire dédiée au Royaume-Uni.

Ces trois pays commencent aujourd'hui à récolter les fruits de ces réformes mises en place il y a 20 ans et qui se sont affirmés ou ont été consolidés au cours du temps:

- > le transfert d'armes légères aux pays-tiers (hors Otan-UE) a été interdit en Allemagne en 2019;
- > d'autres avancées ont été enregistrées par le Parlement et la société civile: suspension des exportations d'armes à l'Arabie saoudite (Royaume-Uni, Pays-Bas), aux Émirats arabes unis (Pays-Bas) et à la Turquie (Pays-Bas).

65 «Strategic export controls: licensing data», site du gouvernement britannique, www.gov.uk/government/collections/strategic-export-controls-licensing-data (10.03.2021).

66 Rapports sur les biens à double usage et les biens militaires, site du Parlement néerlandais, www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/exportcontrole-strategische-goederen/rapportages-dual-use-en-militaire-goederen (10.03.2021).

67 «Control on second hand arms exports», Stop Wapenhandel, <https://stopwapenhandel.org/node/2186> (10.03.2021).

68 «Long road to arms exports transparency, the Dutch case», Stop Wapenhandel, <https://stopwapenhandel.org/node/1939> (10.03.2021).

Plusieurs autres leçons sont à tirer de cette étude: le contrôle parlementaire est au croisement des relations entre d'une part la société civile et les députés; d'autre part, les députés et le gouvernement. Quand un maillon de la chaîne se grippe, il ne fonctionne pas. En France, cette chaîne se brise en amont, dès que le gouvernement refuse de communiquer sur les types de matériel faisant l'objet d'un contrat ou refuse de répondre aux parlementaires. De telles pratiques étaient sans doute concevables il y a 20 ans, elles ne le sont plus. Il faut imposer une obligation d'information ou de réponse lorsqu'une question orale ou écrite est posée par un parlementaire. Cette obligation de réponse doit être cadrée dans le temps et plusieurs non-réponses ou réponses incomplètes doivent conduire à l'audition de la ministre.

Pour faire évoluer la situation, des évolutions institutionnelles nous semblent d'autre part indispensables pour pérenniser dans le temps le contrôle démocratique.

Les recommandations du rapport Maire et Tabarot doivent être reprises au niveau de la transparence. Le rapport au Parlement doit inclure toutes les données nécessaires au contrôle parlementaire et à l'information du citoyen: dénomination du matériel, quantité, nom du fabricant, destinataire, utilisateur final, données relatives aux contrats de maintenance, précisions sur les notifications de refus et les processus décisionnels au regard des engagements internationaux. Ces données doivent être publiées tous les trimestres et être disponibles sur un site internet.

De même, il faut mettre en place d'une commission parlementaire ad hoc, chargée de débattre régulièrement de la politique d'exportation des systèmes d'armement et de biens à double usage. Un tel outil permettra l'accès au secret défense et de rehausser le niveau d'investissement des députés, comme le montre l'exemple du Royaume-Uni. En plus de la mobilisation de la société civile, le rôle des comités dès 2016 dans le cadre du conflit au Yémen, a introduit une tension au sommet du pouvoir, légitimant les constats de la société civile et préparant le terrain à un jugement favorable de la Justice quelques années plus tard.

Mais contrairement au rapport Maire-Tabarot, nous ne nous satisfaisons pas de la mise en place d'un contrôle *a posteriori*, nous demandons un examen *a priori* des demandes d'exportation d'armes vers les destinations sensibles (selon une liste élaborée à partir des critères de la Position commune de l'Union européenne: pays en guerre, instabilité régionale, violation des droits de l'homme, etc.). L'objectif de ce contrôle n'est pas de se suppléer à la Cieemg (Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre), mais de jouer un rôle d'alerte préalable à la décision d'autorisation émise par le Premier ministre pour tous les transferts vers des destinations sensibles. En effet, il semble difficile d'avoir un impact sur la réalité quand on est systématiquement placé devant le fait accompli; le contrôle doit se rapprocher le plus possible du moment de la prise de décision.

Cette critique a été formulée en Allemagne en 2013: elle a conduit à introduire un système de notification au Parlement ainsi qu'à une publication plus régulière des données. Comme le montre l'exemple des chars Léopard néerlandais, partager l'information avec la représentation en amont permet à celle-ci d'exercer son rôle d'alerte et de bloquer les contrats litigieux.

Le paramétrage de la future délégation devra d'autre part présenter les garanties nécessaires à une réelle transparence et démocratie. Le format doit permettre un «ping-pong» entre la société civile et l'exécutif: établissement de points d'étapes dans la réalisation de certains

objectifs, audition des ONG, publication des envois de courrier au gouvernement et des réponses de ce dernier, publication d'alertes sur les situations-pays tels que l'ont pratiqué les Comités britanniques sous la présidence de John Stanley, dialogue avec la presse... Nous souhaitons que la Commission s'implique dans le débat public, les ventes d'armes étant un sujet citoyen et non réservé aux initiés.

Les partenariats stratégiques – que souhaite développer le ministère des Armées avec différents États pour renforcer les exportations – devront également faire l'objet d'un débat et d'une approbation parlementaire avant d'être signés ainsi que d'un suivi à intervalles réguliers tout au long de leur mise en œuvre.

Comme nous avons pu le montrer, il faut également engager dès à présent un dialogue avec nos partenaires européens pour une harmonisation des règles d'exportation à partir de la Position commune permettant de nous acheminer vers un contrôle européen des exportations d'armement.

Mais le contrôle parlementaire ne se résume pas à un dispositif institutionnel. L'exemple allemand montre que la forme ne saurait remplacer le fond: à savoir une réelle volonté politique en faveur de la restriction des ventes d'armes qui fait défaut aujourd'hui en France tant du côté du gouvernement que de la majorité parlementaire. La récente note classifiée de la SGDSN, divulguée par Disclose, en témoigne... Les autorités n'ont semble-t-il aucune volonté d'améliorer le rapport au Parlement et de mettre en place une délégation parlementaire⁶⁹. Seule une mobilisation massive des députés permettra d'éviter que ce rapport soit enterré, comme le précédent l'a été lors d'une législature précédente.

Les partis de gauche (le Parti national écossais, le Labour, Die Linke, le Parti socialiste néerlandais), écologistes (Verts), une partie des sociaux-démocrates (SPD) partagent un programme très clair de limitation (voire d'abolition) des exportations d'armes. S'ils sont très actifs au Parlement sur ce sujet, c'est d'abord pour cela. Le Traité sur le commerce des armes et la Position commune de l'UE servent de référence aux parlementaires britanniques, allemands; en France, c'est plutôt le *Livre blanc* de la défense et la loi de programmation militaire qui tiennent lieu de boussole. Autant d'habitudes, de représentations et de comportements que nos élus, militants politiques mais aussi les citoyens français doivent interroger. Il faut pour cela que les députés se perçoivent comme les «vigies» du droit international et non comme la «chambre d'enregistrement» du pouvoir. Seule une prise de conscience des dégâts massifs causés par notre politique d'exportation d'armes est à même de changer la donne. Cette prise de conscience de nos responsabilités ne s'est pas produite aujourd'hui sur le Yémen, faute de la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire dédiée. Nous avons pourtant démontré, aux côtés d'autres ONG et médias, que la France avait «militarisé» le Yémen, en fonction de ses intérêts énergétiques, et préparé l'intervention de la Coalition arabe par des contrats d'armement ad hoc. Mais cette réflexion est restée confinée en dehors de la majorité parlementaire...

69 «Ventes d'armes: en secret, l'exécutif déclare la guerre au Parlement», Disclose, 7 décembre 2020, <https://disclose.ngo/fr/article/vente-darmes-en-secret-l-executif-declare-la-guerre-au-parlement> (10.03.2021).

En Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les parlementaires de l'opposition (voire même de la majorité) ne se représentent pas uniquement comme les vecteurs de l'influence de leur pays: ils construisent leur propre l'opinion, celui de leur Parlement. Cette opinion est variable mais dans le domaine des ventes d'armes, il s'agit prioritairement d'un jugement critique qui examine la conformité des décisions d'exportation au droit international. La façon dont évolue la Commission parlementaire de renseignement qui formule maintenant des pistes de contrôle peut être source d'inspiration mais il faut aller beaucoup plus loin: changer de prisme de représentation et se placer du côté du respect des textes internationaux. Cela engage *in fine* de prendre le parti du désarmement, de la désescalade et de la prévention des conflits. Au fond, la question est simple: est-on décidé à éviter un autre «Yémen», «Égypte» ou «Angolagate»?



LES «BIENS À DOUBLE USAGE», ANGLE MORT DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE

La guerre a changé de nature. Elle se déroule majoritairement en ville, mettant en jeu des forces spéciales ou des petits groupes d'intervention, équipés de drones, de robots et de blindés légers. Le but est moins de conquérir un territoire que de maintenir le contrôle sur la population aux moyens outils de surveillance (brouilleurs, système d'interception des communications, etc.), dont la France s'est fait une spécialité (ventes de technologies de surveillance à la Syrie, la Libye, l'Angola, l'Égypte...)70. L'emprise de ces technologies sur notre environnement social ne cesse d'autre part de s'accroître. Avec l'épidémie de Covid, elles se sont banalisées: utilisation de drones dans certaines villes, de scanners de température dans les aéroports, mise en place de l'application StopCovid...

En cause, les fameux «biens à double usage», à cheval entre le secteur civil et militaire pour lesquels les députés Maire et Tabarot demandent un renforcement de la transparence et du contrôle. Ces biens font l'objet d'un peu plus de discussion aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni... sans véritable effet. «*En 2019, le Parlement néerlandais s'est satisfait des déclarations du ministre du Commerce extérieur selon lesquelles la technologie vendue par les Pays-Bas à la Chine ne se destinait pas à la reconnaissance faciale mais uniquement à la détection des émotions*» renchérit Wendela de Vries, dont le pays en plus du Royaume-Uni publie malgré tout la liste des licences des biens à double usage délivrées. Quant à l'Allemagne, elle exporte ses systèmes d'interception des télécommunications FinFisher en Égypte71 et au Pakistan72. Pour le journaliste Olivier Tesquet, journaliste à Télérama et auteur d'À la trace: enquête sur les nouveaux territoires de la surveillance (Premier Parallèle, 2020), «les technologies de surveillance constituent un angle mort du débat démocratique. Je constate malheureusement sur ce sujet un relatif désintérêt de la plupart des parlementaires français».

Enfin, les innovations robotiques du matériel militaire sont en partie développés dans le civil – les composants électroniques par exemple – et échappent donc à une régulation digne de ce nom.

Comme le demande le rapport Maire-Tabarot, le contrôle parlementaire doit s'appliquer aux biens à double usage. Il doit également permettre d'établir des audits et moratoires quant à leur usage sur le territoire national.

70 «La France et ses entreprises participent à l'écrasement du peuple égyptien», Observatoire des armements, FIDH, juillet 2018, www.obsarm.org/spip.php?article310 (10.03.2021).

71 Ibid.

72 Cf. Liste des interventions parlementaires: www.waffenexporte.org/2020/10/schriftliche-fragen (10.03.2021).

Rosa-Luxemburg-Stiftung, Bureau de Bruxelles
Rue Saint-Ghislain 62, 1000 Bruxelles, Belgique
www.rosalux.eu

Responsable légal de la publication, chef de bureau
Andreas Thomsen, Mars 2021

Gestionnaire de projet
Axel Ruppert

Auteur
Tony Fortin, Observatoire des armements

Rédaction
Linguanet

Photos
Pierre Metivier / Flickr [CC BY-NC 2.0] adapté, couverture
Robert Sullivan / Flickr [Public Domain Mark 1.0] adapté, couverture
Artberg Traitement visuel de l'image, couverture ©

Design
HDMH sprl

Cette publication a été financée avec des fonds du Ministère fédéral allemand de la
Coopération économique et du Développement.

